

## ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_1626\_TARIF-TARIFS 2024 LDA39

Service : PAT - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L3211-2 5°,
- VU La Délibération n° CD\_2021\_042 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation au Président du Conseil départemental, notamment, en matière de fixation des droits au profit de la collectivité n'ayant pas un caractère fiscal,
- VU La délibération n° CD\_2021\_070 du 8 novembre 2021 précisant la délégation au Président du Conseil départemental, notamment, en matière de fixation des droits au profit de la collectivité n'ayant pas un caractère fiscal,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 **Objet**

La participation financière due par les usagers du Laboratoire Départemental d'Analyses du Jura, LDA39, pour des prestations relevant de sa compétence et frais annexes, est déterminée en euros hors taxe. Les prestations sont facturées à l'analyse ou au forfait.

Les tarifs sont modifiés lors de l'actualisation des méthodes d'analyses existantes ou lors de la modification du prix de revient de l'analyse.

Par prestation relevant de sa compétence et frais annexes, il faut entendre, outre les analyses :

- les visites d'exploitation (élevage, pisciculture, etc.) et les visites d'entreprises (cave vinicole, entreprise agroalimentaire, cuisine, site industriel, station d'épuration, etc.),
- les interventions lors de journées de formation,
- la prise en charge d'échantillons pour sous-traitance,
- la réalisation de prélèvements et la collecte d'échantillons,
- la préparation et la fourniture de divers produits destinés aux professionnels ou particuliers,
- les prestations de métrologie,
- les audits et/ou bilans sanitaires réalisés par des personnes habilitées,
- les prestations de conseil,
- les travaux d'études et d'expertise,
- les locations de matériels,
- les frais de déplacement,

- les frais d'emballage et de port des échantillons,
- tout autre acte pour lequel le LDA39 est reconnu compétent, soit du fait de son personnel, soit du fait de ses équipements.

Pour tout acte non mentionné, le tarif appliqué est calculé par référence à des actes d'importance comparable.

## ARTICLE 2 **Révision tarifaire**

La Comité de Pilotage du laboratoire réuni le 17 octobre 2023 a établi le taux de révision tarifaire à **3,90 %** pour 2024 au vu des éléments présentés par le LDA39.

## ARTICLE 3 **Frais de dossier**

Chaque apport de prélèvements donne lieu à l'ouverture d'un dossier facturé **8,21 € HT** (non remisable). Ces frais de dossiers ne sont facturés qu'une fois par jour d'apport et par client. Par dérogation, la facturation de frais de dossier ne s'applique pas aux analyses du secteur Œnologie ni à celles du secteur Lait en élevage.

## ARTICLE 4 **Devis**

En réponse à des demandes nouvelles, le LDA39 peut être amené à répondre par un devis. Ce devis tiendra compte des aspects particuliers de la demande (nombre d'échantillons, fréquence, méthode, etc.). Un tarif dégressif peut être appliqué si le volume et la nature des analyses demandées permettent d'escompter une meilleure valorisation du travail du laboratoire (planification, automatisation, regroupement d'analyses, etc.).

Lors de demandes présentant un caractère d'urgence, le LDA39 se réserve le droit d'accepter ou non les échantillons. En cas d'acceptation, les remises éventuelles peuvent être supprimées (le client en sera prévenu). Si l'urgence nécessite un travail à réaliser un jour de fermeture du laboratoire au public, un tarif spécifique sera appliqué en accord avec le client.

Lors de demande ponctuelle importante, il peut être proposé un tarif forfaitaire pour la globalité de l'étude demandée.

## ARTICLE 5 **Cas particuliers**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'état sanitaire des cheptels du territoire, à l'activité économique du territoire et dans un souci de contribuer à la sécurité sanitaire des aliments, le Département du Jura peut accorder des tarifs préférentiels dans les conditions définies ci-après :

### 5.1 Conventions et marchés publics

Des conventions peuvent être signées entre un usager ou un groupement d'usagers et le Département du Jura, dans lesquelles sont précisés les engagements réciproques des signataires. Ces conventions sont des contrats administratifs.

Dans le cadre de ces conventions, des remises peuvent être accordées en fonction du nombre d'adhérents, du chiffre d'affaires ou du nombre de prélèvements prévus, dans certaines conditions de planification et de coordination du travail.

De même, des marchés publics peuvent être conclus entre un usager ou un groupement d'usagers et le Département du Jura, dans lesquels sont mentionnés les engagements réciproques des parties, y compris l'application de conditions tarifaires particulières, le cas échéant. Ces marchés publics sont, par nature, des contrats administratifs.

### 5.2 Santé animale

- Animaux d'élevage

Depuis 2017, conformément aux dispositions de la loi NOTRe, les tarifs appliqués ne sont plus minorés pour des motifs sanitaires et ou de pathologie.

- Faune sauvage

Les tarifs d'analyses de faune sauvage réalisées pour le réseau SAGIR de surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage sont au catalogue des tarifs et évoluent en fonction du changement des objectifs recherchés et de leur complexification. Une convention est passée avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura compte tenu d'un certain volume d'analyses annuelles.

### 5.3 Nécessités de service

Certains actes, réalisés pour les nécessités du service ou pratiqués dans un but de documentation ou de recherche scientifique, peuvent ne pas être facturés.

## ARTICLE 6 **Modalités d'application et de facturation**

Les présentes dispositions entrent en vigueur au **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

La facture est adressée à l'utilisateur ou au tiers désigné lors de la commande.

Dans le cas des clients réguliers, les factures peuvent être regroupées sur un relevé établi à rythme mensuel ou trimestriel.

Le montant des factures ne peut être inférieur à 5,00 € TTC, soit 4,17 € HT à l'exception des factures rattachées à un relevé et des factures concernant le secteur Lait en élevage.

## ARTICLE 7 **Délais de paiement**

Les factures ou relevés de factures établis par le LDA39 doivent être acquittés dans un délai de 30 jours à compter de leur date de validation.

Une première relance est adressée au débiteur 30 jours fin de mois à compter de la date de validation de la facture ou du relevé lui accordant 30 jours supplémentaires à compter de la date de cette relance.

Passé ce délai supplémentaire de 30 jours, une deuxième et dernière relance est adressée au débiteur lui accordant un délai de 7 jours à compter de la date de cette relance.

Les factures ou relevés impayés sont transmis à Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier auprès duquel l'utilisateur en devient redevable.

En l'absence de recouvrement constatée par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier, le laboratoire peut décider de ne plus accepter de prélèvements ou de ne plus communiquer les résultats jusqu'au règlement des sommes dues.

## ARTICLE 8 **Conventions et devis en cours**

Les dispositions du présent arrêté devront être introduites dans toutes les conventions et devis en vigueur dès que possible. Ces conventions et devis dont le contenu est entièrement défini par le présent arrêté, ne confèrent aucun droit acquis aux usagers du service public administratif assuré par le LDA39. En conséquence, les dispositions du présent arrêté peuvent se substituer à celles des conventions et devis en vigueur, par voie de décision individuelle notifiée.

Par contre, les tarifs actualisés s'appliquent dès le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Toutes les conventions et devis passés en application des articles 4 et 5 peuvent être résiliés de plein droit par le Département pour motif d'intérêt général ou en cas de manquement aux obligations de l'utilisateur signataire, sans qu'aucune indemnisation de ce dernier ne soit due.

## ARTICLE 9 **Catalogue des tarifs**

Le catalogue des tarifs du LDA39 est joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 10 **Abrogation**

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté départemental n° ARR\_2022\_1394\_TARIF\_TARIFS 2023 LDA39.

ARTICLE 11 **Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 12 **Exécution**

Madame la Directrice Générale des Services du Département, Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier et Monsieur le Chef du Service du LDA39 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le

**Signature de l'arrêté**



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



# PRESTATIONS ET TARIFS 2024



Accréditation  
n° 1-0656  
portée  
disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

## LDA39

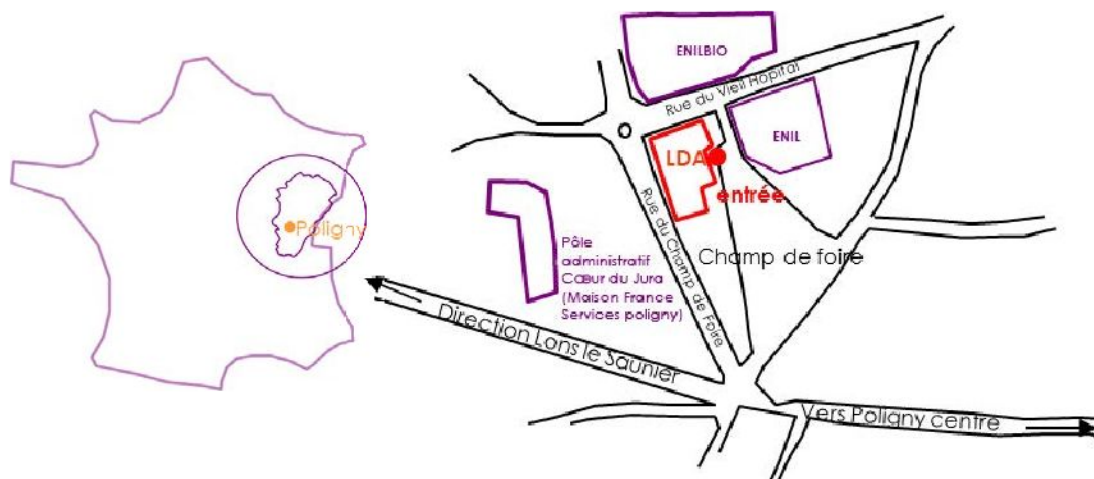
59 rue du Vieil Hôpital BP 40135

39802 POLIGNY Cedex 2

03 84 73 73 40

lda39@jura.fr • www.lda39.fr

Le laboratoire vous ouvre ses portes du **lundi au vendredi** de  
**8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.**  
En dehors des heures d'ouverture, l'accueil se poursuit sur rendez-vous.



Le LDA39 est un service du Conseil Départemental du Jura **hautement spécialisé** et présent au cœur de votre vie quotidienne.

## Les compétences

### 5 domaines de compétences :

- Qualité des **eaux** et **environnement**
- **Pathologie** animale (spécialités en maladie des **poissons** et **abeilles**)
- Qualité du **lait** et performance des troupeaux
- Qualité sanitaire des **produits alimentaires**
- Suivi de fabrication des **vins et spiritueux**

Dans chacun de ces domaines, le LDA39 propose des prestations de **conseil, contrôle, d'audit, d'expertise et de formation.**

Le LDA39 met également à votre disposition des services de **prélèvements et/ou de collectes d'échantillons.**

## Vos contacts

**Direction** : jchatard@jura.fr

**Qualité** : pfischer@jura.fr

**Logistique et Administratif** : logistique-lda39@jura.fr

**Relation Clients** : lda39-devis@jura.fr

**Prélèvements et Chimie des Eaux** : chimie@jura.fr

**Microbiologie des Eaux et des Produits Alimentaires** :

hygienealimentaire-lda39@jura.fr

**Lait et chimie des produits laitiers** : lait-lda39@jura.fr

et produitslaitiers-lda39@jura.fr

**Oenologie** : oenologie-lda39@jura.fr

**Santé Animale** : santeanimale-lda39@jura.fr

### Le métier du LDA39 :

- Préserver **votre santé, celle de l'environnement et des animaux,**
- Contribuer à la **qualité de vos productions,**
- **Vous accompagner** au quotidien.

➔ Soutien aux **filières**

➔ Support aux

**collectivités** et aux **services officiels**

➔ Appui aux **entreprises**

➔ Aide aux **particuliers**

### Le LDA39 c'est

- **Plus de 80 professionnels compétents.**  
C'est, chaque année, plus de
- **3 000 000 d'analyses** réalisées,
  - **600 000 km** parcourus,
- **273 000 échantillons collectés,**
- **38 000 échantillons prélevés.**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

S<sup>2</sup>LOW



# PRÉAMBULE

4.20.3365

Lda  
LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU JURA 39

## ZOOM : La qualité du LDA39 à travers ses accréditations

La qualité fait partie intégrante du fonctionnement du LDA39. Elle est avant tout **un gage de fiabilité des résultats** et s'illustre entre autres par le service à la clientèle qui anime chacun de ses agents dans la réalisation de ses missions.

Le management des compétences et des ressources est réalisé selon la **norme NF EN ISO/IEC 17025**. Le fonctionnement du laboratoire selon cette norme permet de répondre aux exigences de compétences, d'impartialité et de cohérence de nos activités d'analyse, d'étalonnage et d'échantillonnage ainsi qu'à nos autres prestations (audits, expertises et formations). Ces engagements sont détaillés dans la politique qualité de la direction du laboratoire, disponible sur demande.

→ Qualité  
→ Conseil  
→ Proximité

La qualité est reconnue officiellement par le **COFRAC** qui a attribué au LDA39, **dès 1996 et renouvelé tous les 15 mois, les accréditations nécessaires pour la réalisation des analyses officielles ou dans le cadre des autocontrôles.**

→ **L'accréditation par le COFRAC atteste que le LDA39 répond aux exigences des guides techniques d'accréditation dans les domaines présentés ci-dessous :**

- Analyses physico-chimiques des eaux (LAB GTA 05) ;
- Analyses en vue du paiement du lait en fonction de sa composition et de sa qualité hygiénique et sanitaire (LAB REF 15) ;
- Analyses microbiologiques des eaux (LAB GTA 23) ;
- Analyses physico-chimiques en vue de la détermination de la composition, des critères de qualité technologiques et de l'étiquetage nutritionnel dans l'alimentation humaine et animale (LAB GTA 25/61) ;
- Essais et analyses en immuno-sérologie animale (LAB GTA 27) ;
- Échantillonnages d'eaux et essais physico-chimiques sur site (LAB GTA 29) ;
- Analyses des contaminants chimiques chez les animaux, dans leurs produits et les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux : résidus de médicaments (LAB GTA 30) ;
- Essais et analyses en virologie animale (LAB GTA 32) ;
- Analyses microbiologiques des produits et environnement agroalimentaires (LAB GTA 59) ;
- Analyses dans le secteur du vin, des boissons alcoolisées et leurs additifs (LAB GTA 78) ;
- Analyses de biologie moléculaire en santé animale (BIOMOL SA) ;
- Essais et analyses en pathologie des abeilles (méthodes LNR) ;
- Essais et analyses en parasitologie santé animale (trichines).

Dans ce tarif, **le symbole @ signale les analyses couvertes par l'accréditation.**

La liste des analyses accréditées est disponible sur le site du COFRAC : [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) sous le numéro de **portée n° 1-0656** et sur le site du lda39 ([www.lda39.fr](http://www.lda39.fr)).

Ces accréditations ont permis au LDA39 non seulement d'inscrire ses analyses dans la chaîne qualité de ses clients (certifications ISO 22000, ISO 9001, BRC, IFS, ...) mais **également d'obtenir les agréments délivrés par les Ministères :**

- **Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** : analyses en immuno-sérologie, hygiène alimentaire, pathologie aquacole et apicole, analyses du lait dans le cadre du Paiement du Lait à la Qualité ;
- **Ministère de la Transition Écologique** : analyses sur les eaux superficielles et les eaux usées ;
- **Ministère des Solidarités et de la Santé** : prélèvements et analyses du contrôle sanitaire des eaux ;
- **Ministère de l'Économie et des Finances et la Relance** : analyses des vins de pays et des vins d'AOC.

# Conditions générales de vente – DIR/

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU LIA  
39

Le catalogue des tarifs inventorie l'ensemble des prestations du LDA39 proposées à sa clientèle à la date de son édition. Ce catalogue et ses extraits n'ont pas de valeur contractuelle.

Le **devis** (intégrant les prestations détaillées, les prix unitaires HT, le nombre d'échantillons, le prix global HT...), la **convention** ou le **bon de commande**, signé par le client a valeur de **contrat entre les deux parties. La signature du contrat** ou le fait de passer commande par le **simple dépôt d'échantillons, vaut acceptation** entière et sans réserve **des Conditions Générales de vente**. Le client est encouragé à préciser au maximum sa demande, en particulier s'il souhaite une conclusion ou une interprétation de ses résultats (cf partie 7).

## 1- Conditions de transport et d'acheminement

L'apport des échantillons est sous la responsabilité du client. L'acheminement doit se faire **dans des conditions et dans des délais tels que les qualités physiques, bactériologiques et physico-chimiques des échantillons sont préservées** (glacière munie de pains de glace/glace pilée/plaques eutectiques ou voiture réfrigérée, emballage adapté).

Pour permettre la prise de température à l'arrivée de l'échantillon au LDA39, **le client aura pris soin d'apporter un flacon d'eau dédié à la prise de température**, qui aura suivi les mêmes conditions de stockage et de transport que le produit soumis à l'analyse.

Le laboratoire est responsable des échantillons dès la prise en charge au laboratoire ou sur le lieu de collecte si le laboratoire en assure le transport.

L'échantillon reste, de sa prise en charge à sa destruction par le LDA39, la propriété du demandeur. Sauf cas exceptionnel, stipulé au préalable par le demandeur, aucun échantillon ne peut être retourné ou restitué.

## 2- Conditions d'acceptation des échantillons

Les échantillons doivent parvenir au laboratoire dans des conditions préservant leurs propriétés intrinsèques, dans les quantités nécessaires à la réalisation des analyses et représentatives du produit à analyser.

Les conditions d'acceptation des échantillons au LDA39 reposent sur :

- **Les conditions d'acheminement** : durée, conditions de transport, température à l'arrivée. En l'absence du flacon dédié à la prise de température, le LDA39 relève l'état de l'échantillon à son arrivée au laboratoire : réfrigéré, congelé, non réfrigéré, chaud.
- **Le conditionnement** : emballage adapté pour conserver leur intégrité (sachets, boîtes ou, pour les prélèvements destinés à des analyses microbiologiques, des flacons ou sachets stériles non détériorés).
- **L'identification claire et précise de chaque échantillon** sur son emballage ou conditionnement.
- **L'accompagnement des échantillons par un bon de commande d'analyse dûment complété** (date de prélèvement, identification du client et des destinataires des résultats, nature des échantillons, analyses à réaliser...) et signé par le client permettant la correspondance avec les échantillons confiés.
- **La quantité suffisante** pour réaliser toutes les analyses demandées et pour la représentativité du lot.
- **La présence ou non d'un conservateur.**

Les critères d'acceptation sont disponibles dans le catalogue de tarifs du LDA39. Des recommandations en matière de prélèvement et de conditions de transport sont également décrites, le cas échéant.

**Si l'un des critères d'acceptation n'est pas conforme et peut avoir un impact sur les résultats**, le LDA39 **contacte**, si nécessaire, **le client et l'informe** des conséquences induites. Dans le cas où le client maintient sa demande, le LDA39 **émet des réserves sur la validité des résultats et en fait part sur le rapport d'analyses**. Dans ce contexte, **le laboratoire peut rendre l'analyse sans accréditation**. Si le résultat reste fiable et exploitable selon l'avis du signataire, il peut être rendu sous couvert de l'accréditation et l'écart est mentionné sur le rapport d'analyses.

## 3- Prestations sous accréditation – Choix des méthodes

La portée d'accréditation du LDA39 est disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr) sous le N° 1-0656.

Le LDA39 réalise les analyses sous accréditation COFRAC pour toutes les méthodes accréditées de sa portée.

Les méthodes **accréditées (LDA39 ou laboratoire partenaire) sont repérées par un symbole @ sur le catalogue des tarifs et dans les rapports d'analyses à la ligne correspondante.**

Le LDA39 s'engage sur la **qualité et la fiabilité du résultat** compte tenu de la **mise en œuvre stricte et rigoureuse de la méthode accréditée**. Dans le cas où le laboratoire ne peut pas réaliser l'analyse en respectant strictement l'application de la méthode, le résultat peut ne pas être rendu sous couvert de l'accréditation COFRAC et l'écart est mentionné sur le rapport d'analyses. Le client en est informé au plus tôt. Son accord peut être requis dès la demande.

**Le rapport d'analyses porte le logo COFRAC si au moins un résultat est obtenu par une méthode accréditée réalisée par le LDA39.** Pour toute demande d'analyse ne spécifiant pas de méthode particulière et si plusieurs méthodes sont possibles, **le LDA39 se réserve le choix de la méthode d'analyse la plus appropriée à l'échantillon et au contexte de la demande** au moment où il réalise sa revue de la demande.

Lorsqu'un **changement de méthode intervient** au cours de l'exécution des travaux ayant fait au préalable l'objet d'un contrat ou d'un devis, **le LDA39 en informe le client afin qu'il valide les modifications.**

#### **4- Prestations d'analyses confiées à des prestataires externes**

Le LDA39 externalise les analyses qui ne sont pas de sa compétence ou qu'il ne peut temporairement pas assurer. **Le LDA39 se réserve le choix du laboratoire prestataire en fonction des critères de compétences, d'accréditation, de proximité, de rapidité, de partenariat.** Dans ce cas, et dans la mesure du possible avant la mise en œuvre, le LDA39 informe le client dès la communication du devis ou lorsque la situation l'exige ultérieurement à la prise en charge de l'échantillon. L'information du lieu de réalisation de l'analyse est portée explicitement sur le rapport d'essai. L'identité du laboratoire choisi est transmise au client sur sa demande.

**Dans le cadre d'externalisation/de sous-traitance d'analyses accréditées COFRAC ou couvertes par un agrément au LDA39,** le laboratoire prestataire est également accrédité/agréé sur les analyses demandées (référence à l'annexe technique du laboratoire concerné). Le LDA39 reste responsable de la réalisation de la prestation. Les résultats sont intégrés ou joints au rapport d'essai du LDA39 avec le signe d'accréditation @ si le LDA39 est accrédité sur le paramètre, ou envoyés directement par le laboratoire prestataire selon le contrat entre le LDA39 et son prestataire.

#### **5- Rapports d'analyses**

Les prestations réalisées donnent lieu à l'édition de **rapports d'analyses adressés par voie dématérialisée (mail et/ou espace client) ou éventuellement sur support papier, dès la validation des résultats.** Ils comprennent l'ensemble des informations se rapportant à l'échantillon analysé. **La validation des rapports d'analyse est formalisée par l'apposition d'une signature numérisée.** Les parties acceptent et reconnaissent qu'un rapport d'analyses sur support électronique, à force probante au même titre qu'un exemplaire sur support papier signé de façon manuscrite. Les enregistrements informatisés des rapports et les données d'envoi, conservés dans le système informatique du laboratoire sous des conditions de sécurité fiables et durables, sont considérés comme des preuves des envois de rapport en exécution du contrat.

##### Transmission des rapports d'analyses

Pour satisfaire aux **exigences de confidentialité et d'intégrité des données,** ainsi qu'à celles d'authentification de l'émetteur, le LDA39 garantit les éléments suivants :

- Les rapports d'analyses sont envoyés sous format d'un fichier en version PDF depuis l'adresse courriel du secteur analytique concerné (se termine par @jura.fr).
- Les rapports d'analyses et/ou les codes de consultations des rapports sur l'espace client sont adressés par courriel au(x) seul(s) destinataire(s) déclarés explicitement par le client dans la fiche "Contact Client" ou dans la fiche "Autorisation de transmission de résultats" jointe au devis et/ou renseignée par le client sur le bon de commande d'analyses. Toute modification de contact doit faire l'objet d'une information via la fiche "Autorisation de transmission de résultats".

Le laboratoire recommande aux clients d'enregistrer l'adresse émettrice dans leurs contacts et d'autoriser les courriels provenant de cette adresse afin d'éviter la perte des messages ou leur classement en SPAM/indésirables.

##### Rapports provisoires

Sur demande du client, le LDA39 peut envoyer des rapports partiels d'analyses sous couvert de l'accréditation COFRAC. Les résultats communiqués ont été individuellement vérifiés techniquement mais le rapport complet n'a pas été validé par le signataire du rapport. Voici quelques exemples de points qui ne sont pas validés dans un rapport partiel :

- Cohérence entre les résultats du rapport,
- Cohérence entre les résultats du rapport et les résultats antérieurs du même client pour un échantillon d'une matrice comparable,
- Correspondants,
- Absence de conclusion / déclaration de conformité,
- ...

La mention "**Rapport provisoire en attente du définitif**" est apposée en bas du rapport d'analyses partiel.

Toute modification du rapport d'analyses après validation, que ce soit à la demande du client ou sur décision du laboratoire, **fera l'objet d'un rapport rectificatif qui annulera et remplacera le précédent,** une mention permet d'identifier sans ambiguïté le rapport initial modifié et la nature des modifications. Il est de la responsabilité du client de détruire le rapport initial et/ou de ne pas l'utiliser.

## Utilisation des rapports d'analyses et du logo COFRAC par le client

Le document COFRAC GEN REF 11 en vigueur « Règles générales pour la référence à l'accréditation et aux accords de reconnaissance internationaux » impose aux laboratoires accrédités d'informer leurs clients sur les règles d'utilisation de la marque COFRAC.

Ces règles sont les suivantes :

- **La reproduction du rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.** C'est-à-dire une photocopie de/des page/s du rapport sans aucune modification (signature et pagination comprise),
- **La marque d'accréditation COFRAC (logo) ne peut être reproduite en aucune manière et sur aucun document du client :** le client du laboratoire peut indiquer qu'il fait appel au LDA39 pour la réalisation de ses analyses et préciser le numéro d'accréditation mais ne peut reproduire la marque du COFRAC (logo).
- **Les rapports d'analyses rendus hors accréditation COFRAC** et comportant des paramètres de la portée d'accréditation **ne doivent être ni affichés publiquement ni transmis à des tiers par le client.**

### **6- Incertitudes de mesure**

Le LDA39 a déterminé et peut transmettre les incertitudes de mesure pour les résultats d'analyse dans le cadre d'analyses quantitatives accréditées si le client en fait la demande expresse ou si elle a une importance sur la validité ou l'interprétation du résultat.

### **7- Déclaration de conformité / Avis et interprétations**

La déclaration de conformité demandée par le client ou exigée par la réglementation ne tient pas compte de l'incertitude associée au résultat excepté si le client en fait formellement la demande ou si le contexte l'exige (réglementation). Dans ce dernier cas, la déclaration de conformité repose sur la prise en compte de l'incertitude associée au résultat. La déclaration de conformité est couverte par l'accréditation si tous les paramètres analysés pris en compte sont réalisés sous accréditation, et ne l'est pas dans le cas contraire. La règle de décision est mentionnée sur le rapport (spécification client, texte réglementaire, cahier des charges produits...).

Pour faciliter la compréhension des résultats, sauf refus exprimé du client, les signataires autorisés peuvent ajouter des commentaires ou des avis et interprétations à la suite du tableau de résultats. Seuls les avis et interprétations peuvent être couverts par l'accréditation dès lors que les résultats sur lesquels ils portent sont tous rendus sous couvert de l'accréditation. Les commentaires ne sont jamais couverts par l'accréditation.

### **8- Alertes**

Lors **de résultats induisant un risque de santé publique mettant en doute la conformité du produit**, le LDA39 s'engage à **avertir au plus vite le demandeur pour que les dispositions adaptées puissent être mises en œuvre.**

Conformément à **l'article L201-7 du Code rural, lors d'un constat d'un danger sanitaire réglementé ou lors de la 1<sup>ère</sup> apparition d'un danger sanitaire sur le territoire national, le laboratoire est tenu d'avertir immédiatement l'autorité administrative compétente.**

Des informations complémentaires sont décrites dans les parties spécifiques de ce catalogue.

### **9- Confidentialité**

Les règles de la confidentialité appliquées au LDA39 garantissent la **communication des résultats au(x) seul(s) client(s) et au(x) correspondant(s) désigné(s) dans la fiche "Contact Client" ou dans la fiche "Autorisation de transmission de résultats".**

**Aucun résultat ne peut être communiqué sur appel téléphonique**, à moins que le demandeur ne puisse justifier de son identité. Le laboratoire s'engage à ne divulguer aucune information liée aux clients, à l'exception de ce qui relève d'une obligation réglementaire ou imposée au laboratoire (des dossiers d'analyses sont nécessairement consultés lors des audits par des entités extérieures (examen de traçabilité)).

### **10- Facturation et délai de paiement**

Chaque dossier fait l'objet d'une facture transmise avec le rapport d'analyses, ou par un relevé récapitulatif mensuel ou trimestriel établi sur demande du client. Dans ce cas, les factures sont transmises avec le relevé en début de mois ou de trimestre.

Chaque apport d'échantillon donne lieu à l'ouverture d'un dossier, facturée dans **par jour d'apport et par client**. Pour les **secteurs œnologie et lait**, les **frais de dossier analytiques**.

Le LDA39 peut être amené à facturer, en sus, des frais de gestion supplémentaires (frais d'emballage et frais de port...). Les **tarifs du LDA39 sont réévalués au 1er janvier de chaque année par arrêté du Conseil Départemental du Jura**. Les tarifs à jour sont indiqués dans les devis.

La présence du client est requise lors de la collecte ou du prélèvement dont le rendez-vous a été planifié à l'avance. Aussi, en cas d'impossibilité d'être présent, le client s'engage à en informer au plus tard 24 heures avant le jour de la collecte le Laboratoire. Si, du fait du client, un agent du laboratoire effectue un déplacement inutile un frais de déplacement de 25.82 € HT lui sera facturé.

- Conditions générales de ventes - DIR/QUA FT 02001 - 4/4 -

Les factures établies par le LDA39 doivent être acquittées dans un délai de 30 jours à compter de leur date de validation.

Une première relance est adressée 30 jours fin de mois à compter de la date de validation de la facture accordant 30 jours supplémentaires. Passé ce délai supplémentaire de 30 jours, une deuxième relance est adressée accordant un dernier délai de 7 jours.

Lors de demandes présentant un caractère d'urgence, le LDA39 se réserve le droit d'accepter ou non les échantillons. En cas d'acceptation, les remises éventuelles peuvent être supprimées (le client en sera prévenu). Si l'urgence nécessite un travail à réaliser un jour de fermeture du laboratoire au public, un tarif spécifique sera appliqué en accord avec le client.

## **11- Litiges**

En cas de litiges relatifs à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'**amiable**, avant de recourir, en cas de désaccord persistant, à la juridiction territorialement compétente. Le LDA39 instruit les réclamations des clients par écrit selon ses dispositions qualifiées et s'engage, dans la mesure du possible à tenir le client informé des suites données.

Toute réclamation peut être adressée au LDA39 via le formulaire contact du site [www.lda39.fr](http://www.lda39.fr). Les modalités d'instruction d'une réclamation sont disponibles sur demande au laboratoire.

## **12- Formation et conseil**

Le LDA39 est enregistré comme **organisme de formation** à la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sous le N° 43 39 P 0022 39 et certifié Qualiopi sous le N° 98618. Il peut réaliser des travaux de **conseil et d'expertise dans les domaines de sa compétence**. Il est également référencé auprès de nombreux OPCO (organisation du financement de la formation continue) pour une **prise en charge financière des formations** notamment en hygiène alimentaire.

## **13- Protection de la vie privée**

Les informations que le LDA39 est amené à recueillir et à enregistrer dans la base client sont exclusivement réservées à l'usage du laboratoire pour le traitement des dossiers, de la facturation et de l'envoi d'informations. En application de la loi **RGPD**, le LDA39 vous informe que vous disposez d'un droit d'accès et de rectification concernant vos données personnelles, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du Département à [donnees@jura.fr](mailto:donnees@jura.fr).

## Fiche Contact Client

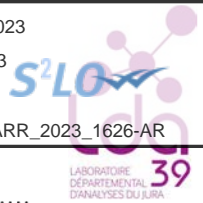
➔ CLIENT :

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



Société / Raison Sociale \* : .....

Adresse \* : .....

N° SIRET \* : ..... Numéro client (si déjà client) : .....

N° de Téléphone \* : ..... Mail \* : .....

Nom du Responsable \* : .....

Adhérent à un organisme partenaire du LDA39, si oui lequel : .....

➔ PAYEUR (si différent du client) :

Société / Raison Sociale \* : .....

Adresse \* : .....

N° SIRET \* : ..... Mail : .....

\*A renseigner obligatoirement

➔ **Le nouvel Espace Client**

Plus complet, il vous permet de consulter et d'extraire gratuitement les informations liées à vos échantillons (résultats, historique, factures...). Il permet également de précommander des flacons, des collectes et prélèvements et comporte un espace messagerie.

➔ **Autorisation de transmission des résultats**

**Si vos résultats doivent être transmis à des destinataires différents en fonction du domaine d'analyses et/ou à un organisme tiers, compléter uniquement l'annexe 1 en page suivante.**

Je souhaite que mes résultats d'analyses soient :

- disponibles en ligne sur mon espace client
- transmis par mail à l'adresse suivante (pas de transmission courrier) :

.....

- transmis par courrier postal car je ne possède pas d'accès à internet

➔ **Autorisation de transmission des factures**

Je souhaite que mes factures soient :

- disponibles en ligne sur mon espace client
- transmises par mail à l'adresse suivante (pas de transmission courrier) :

.....

- transmises par courrier postal car je ne possède pas d'accès à internet
- transmises via la plateforme Chorus Pro (réservé aux structures publiques - pas de transmission courrier ni mail)

Date :

Tampon + Signature :

Les informations recueillies, dans le cadre de ce formulaire, avec votre consentement explicite, sont destinées à la gestion de votre fiche client. Les données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique exclusivement dans le cadre de notre activité, et ne sont pas transmises à l'extérieur. Conformément au règlement européen n°2016/679, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, ou d'effacement, ainsi qu'un droit de limitation du traitement des informations qui vous concernent, en vous adressant au LDA39 59 rue du Vieil Hôpital -39802 POLIGNY Cedex 2.

Je m'oppose à ce que mes coordonnées mail soient utilisées par le LDA39 pour recevoir des informations relatives aux activités du LDA39 (organisation, actualités, problématiques, nouveautés..)

# Annexe 1 – Autorisation de transmission des résultats

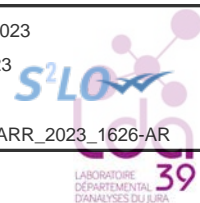
**A compléter en autant d'exemplaires que de domaines d'analyses**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



Description du domaine d'analyses :

- HYGIENE ALIMENTAIRE (fromage, produit laitier, produit alimentaire, plat cuisiné...)
- LAIT EN ELEVAGE (lait)
- HYDROLOGIE - EAUX PROPRES (eau de consommation, de puits, de process, eau chaude sanitaire...)
- HYDROLOGIE – EAUX ENVIRONNEMENT (eau de lac, d'étang, de rivière...)
- HYDROLOGIE – EAUX USEES (eau d'entrée de station, de rejet, résiduaire, boue...)
- CENOLOGIE – (vin, moût, spiritueux, bière...)
- SANTE ANIMALE (préciser) : .....
- AUTRE (préciser) : .....

*Le LDA39 est toutefois soumis à des contraintes techniques et logicielles qui peuvent rendre difficile la mise en œuvre de demandes trop spécifiques ou trop complexes. Dans cette éventualité, nous vous contacterons.*

**Autorise le LDA39 à transmettre les résultats aux destinataires suivants :**

Destinataire(s)	Mode de transmission
Nom : ..... Prénom : ..... Service : ..... Mail : .....	<input type="checkbox"/> Espace client
	<input type="checkbox"/> Mail
Nom : ..... Prénom : ..... Service : ..... Mail : .....	<input type="checkbox"/> Espace client
	<input type="checkbox"/> Mail
Nom : ..... Prénom : ..... Service : ..... Mail : .....	<input type="checkbox"/> Espace client
	<input type="checkbox"/> Mail

**Autorise le LDA39 à transmettre par mail les résultats à un organisme tiers :**

Organisme tiers	Contact
..... .....	Nom : .....Prénom : ..... Mail : .....

**Date :**

**Tampon + Signature :**



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

S<sup>2</sup>LOW



**EAUX**



Accréditation  
n° 1-0656  
portée  
disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

**Lda**  
39  
LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU JURA

# Eaux

## Eaux dites « propres » et « peu chargées »

Le secteur Hydrologie réalise **les prélèvements et les analyses des eaux de consommation, de piscines et de baignades**, dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique à la demande de l'ARS.

Cette prestation analytique est également proposée aux **particuliers** comme aux **industriels** désireux d'apprécier la qualité de leur **eau d'alimentation, de process, de piscine et de baignade**. Le secteur analyse également les **eaux utilisées en élevage** (abreuvement des troupeaux, nettoyage, ...).

## Eaux dites « chargées »

Le secteur intègre les prélèvements et les analyses physico-chimiques sur les **eaux usées et environnementales** pour le compte des communes, d'intercommunalités, de TIJ (Territoire Ingénieur Jura), de l'ATD (Assistance Technique Départementale) et des industriels dans la perspective d'évaluer les **performances des stations d'épuration, la qualité des effluents rejetés et l'état écologique des cours d'eau**. Le secteur analyse également les **eaux d'étang et de rivière** pour les particuliers et les professionnels notamment de la filière aquaculture.

## Eaux chaudes sanitaires

Le secteur prélève et analyse les **eaux chaudes sanitaires et les eaux de TAR** (Tour AéroRéfrigérante) pour la **recherche de légionelles** pour le compte des établissements recevant du public, des industriels et des particuliers.

# Sommaire

Modalités pratiques.....	13
Physico-chimie - Eaux propres - Eaux environnementales - Eaux résiduaires.....	15
Paramètres physico-chimiques, anions, pollution azotée et phosphorée.....	15
Minéraux et métaux.....	16
Boues .....	16
Bactériologie - Eaux propres - Eaux environnement non chargées - Eaux non chargées .....	16
Bactériologie - Eaux résiduaires - Eaux environnement chargées - Lixiviats .....	17
Parasitologie .....	17
<b>Programmes d'analyses</b>	
Eaux propres et de loisirs, eaux d'étang et superficielles.....	17
Eaux d'irrigation ou d'arrosage .....	17
Eaux d'abreuvement pour animaux .....	17
<b>Mesures sur site, prélèvements et flaconnages</b>	
Mesures sur site et prélèvements .....	18
Flaconnages.....	18



# Modalités pratiques pour les analyses d'eau

## Critères d'acceptation des échantillons

Les eaux sont susceptibles d'évoluer plus ou moins rapidement par suite de réactions physiques, chimiques ou biologiques entre l'instant du prélèvement et l'analyse.

Les précautions mentionnées ci-dessous peuvent **limiter l'évolution de l'échantillon pour analyse**. Pour une prise en charge efficace de vos échantillons :

- Utiliser des **flaconnages à usage unique et adaptés** aux paramètres recherchés (disponibles au LDA39),
- **Réfrigérer immédiatement, idéalement entre 1 à 5°C, à l'obscurité,**
- Pour permettre la prise de température à l'arrivée de l'échantillon au LDA39, **accompagner les prélèvements d'un flacon d'eau témoin** conservé dans les mêmes conditions de stockage et de transport que le produit soumis à l'analyse,
- **Identifier clairement et durablement le flaconnage** et compléter le **bon de commande d'analyse**,
- Mentionner la **date et l'heure du prélèvement**,
- **Acheminer rapidement, sous régime du froid, idéalement en moins de 12h à Poligny, et avant 16h30\*** afin de respecter les délais de mise en œuvre des analyses.

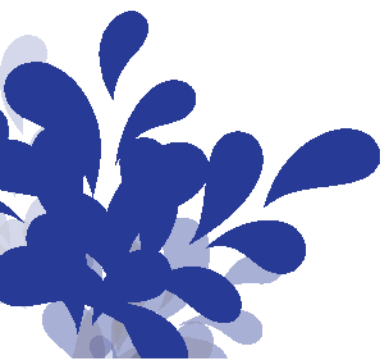
\* : **avant midi** si des analyses sont sous-traitées à un laboratoire partenaire.

**Les prélèvements sont sous la responsabilité du demandeur quand ils ne sont pas réalisés par le LDA39.**

Eaux propres	Flacons	Conditions d'acheminement	Délai d'apport (sous couvert du froid)
Analyses bactériologiques	500 mL stérile en plastique <b>avec thiosulfate</b>	5 ± 3°C	12 heures
	Ne pas rincer et remplir au 9/10ème		
Analyses chimiques	1 L en plastique rempli complètement		24 heures
Analyses légionelles	1 L stérile en plastique <b>avec thiosulfate</b>	Température ambiante	24 heures
Eaux usées	Flacons	Conditions d'acheminement	Délai d'apport (sous couvert du froid)
Analyses bactériologiques	500 mL stérile en plastique	5 ± 3°C	12 heures
Analyses chimiques	Selon paramètres recherchés : <b>nous contacter</b>		24 heures

## Matériels de prélèvement

Le LDA39 peut vous fournir les flaconnages adaptés à chaque type de prélèvement et aux paramètres recherchés.



# Modalités pratiques pour les analyses d'eau - Suite

## Conseils de prélèvement dans les meilleures conditions de stérilité

Le laboratoire se tient à votre disposition pour vous conseiller sur le type de flaconnage et peut vous transmettre les protocoles sur simple demande.

### Eau « propre » et « non chargée »

Tout **prélèvement d'eau destiné à la consommation humaine, eau de loisirs, eaux chaudes sanitaires ou TAR** en vue d'examen **bactériologique et chimique** doit être réalisé en respectant les **règles d'hygiène, d'asepsie et assurant la représentativité** selon les recommandations des guides techniques :

- FD T 90-520 relatif à la réalisation de prélèvements pour le suivi sanitaire des eaux,
- FD T 90-521 relatif à la réalisation de prélèvements pour le suivi sanitaire des eaux de piscine et de baignade,
- FD T 90-522 relatif à la réalisation de prélèvements pour la recherche de *Legionella* dans les eaux.

### Eau « chargée »

Tout prélèvement d'eau résiduaire, d'eau souterraine ou d'eau superficielle en vue **d'examen bactériologiques et chimiques** doit être réalisé en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie et assurant la représentativité selon les recommandations des guides techniques :

- FD T90-523-2 relatif aux échantillonnages d'eaux résiduaires,
- FD T90-523-1 relatif aux échantillonnages d'eau en rivières et canaux,
- FD T90-523-3 relatif aux échantillonnages d'eau souterraine
- FD T90-523-4 relatif aux échantillonnages d'eau de lac.

## Prélèvements réalisés par le LDA39

Les agents préleveurs du LDA39 **sont formés pour le prélèvement de tous types d'eau** : consommation, loisirs, tours aéro-réfrigérantes, usées,... conformément aux guides en vigueur : FD T90 –520, FD T90 – 521, FD T90 – 522 et FD T90 – 523.

**À votre demande, le prélèvement peut être réalisé par un de nos agents.**

## Délais de résultats

Les résultats peuvent être communiqués à un ou plusieurs destinataires dans un délai minimum de :

- d'une semaine pour les eaux propres,
- de 10 jours pour les eaux usées,
- de 11 jours pour les légionelles.

Lors de résultats induisant un **risque pour la santé publique** (isolement de salmonelles ou de légionelles par exemple), **le LDA39 s'engage à avertir au plus vite le demandeur** pour que les dispositions adaptées puissent être mises en œuvre. Un rapport partiel peut être transmis.

Lorsque la demande comporte des paramètres nécessitant l'intervention d'un laboratoire réalisant des prestations externes, les délais de résultats s'en trouvent allongés. La durée peut être alors précisée dans le devis adressé au client sur demande.

## Contacts

hydrologie@jura.fr pour les analyses microbiologiques

chimie@jura.fr pour toutes les autres demandes

lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis



## Eaux propres - Eaux environnement - Eaux résiduaires

## Paramètres Physico-chimiques

Cofrac			Prix € HT
	Aspect / Couleur / Odeur	Qualitatif	4.10
@	Conductivité corrigée à 25°C	NF EN ISO 27888 - Méthode à la sonde	7.05
@	Dureté de l'eau ou Titre hydrométrique (TH) - eaux propres et peu chargées	NF T 90-003 - Titrimétrie	12.27
	Dureté de l'eau ou Titre hydrométrique (TH) - eaux chargées	NF T 90-003 - Titrimétrie	12.27
	Dureté de l'eau détaillée - eaux chargées ou volume d'eau insuffisant	NF EN 17294-2 - ICP-MS - Calcul à partir des paramètres Ca et Mg	35.50
@	Matières en suspension (MES)	NF EN 872 - Filtration en gravimétrie	15.19
@	pH mesuré à la température de l'eau	NF EN ISO 10523 - Potentiométrie - Méthode électrode de verre	7.18
@	Turbidité - eaux propres et peu chargées	NF EN ISO 7027-1 - Spectrophotométrie	9.11
	Turbidité - eaux chargées	NF EN ISO 7027-1 - Spectrophotométrie	9.11
	Equilibre calco-carbonique - eaux propres et peu chargées	Calcul à partir des paramètres pH, TAC, Na, K, Ca, Mg, NO3, SO4, Cl <sup>-</sup> - Logiciel LPL Win Attention : pH et T mesurés préférentiellement sur le terrain lors du prélèvement	119.87

## Anions

Cofrac			Prix € HT
@	Chlorures (Cl <sup>-</sup> ) - (F)	NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique	16.28
	Chlorures (Cl <sup>-</sup> ) - (F)	NF ISO 15923-1 - Spectrophotométrie automatisée	10.45
@	Fluorures (F <sup>-</sup> ) - (F)	NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique	16.28
@	Sulfates (SO4 <sup>2-</sup> ) - (F)	NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique	16.28
@	Titre alcalimétrique complet (TAC) et/ou Titre alcalimétrique (TA) - eaux propres et peu chargées	NF EN ISO 9963-1 - Titrimétrie	12.27
	Titre alcalimétrique complet (TAC) et/ou Titre alcalimétrique (TA) - eaux chargées	NF EN ISO 9963-1 - Titrimétrie	12.27

## Pollution organique

Cofrac			Prix € HT
@	Demande Chimique en Oxygène (DCO)	NF T 90-101 - Titrimétrie	25.51
@	Indice de Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	ISO 15705 - Méthode à petite échelle en tube fermé	25.51
@	Indice de Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) sur eau filtrée	ISO 15705 - Méthode à petite échelle en tube fermé - sur échantillon filtré	28.82
@	Demande Biologique en Oxygène (DBOn) avec n=5 ou 2+5 jours - eaux chargées- (prévoir DCO ou ST-DCO en +)	NF EN ISO 5815-1 - Electrochimie	25.51
@	Demande Biologique en Oxygène (DBOn) avec n=5 ou 2+5 jours sur eau filtrée - eaux chargées - (prévoir DCO ou ST-DCO en +)	NF EN ISO 5815-1 - Electrochimie - sur échantillon filtré	28.82
@	Demande Biologique en Oxygène (DBOn) avec n=5 ou 2+5 jours - eaux peu chargées - (prévoir DCO ou ST-DCO en +)	NF EN 1899-2 - Electrochimie	25.51
@	Demande Biologique en Oxygène (DBOn) avec n=5 ou 2+5 jours - eaux peu chargées - (prévoir DCO ou ST-DCO en +)	NF EN ISO 5815-1 - Electrochimie	25.51
	Teneur en oxygène - oxygène dissous	Méthode interne - Electrochimie	9.65
@	Carbone organique total (COT) - eaux propres et peu chargées	NF EN 1484 - Combustion / infrarouge	32.26
@	Carbone organique dissous (COD) - eaux propres et peu chargées	NF EN 1484 - Combustion / infrarouge	37.30
@	Carbone organique dissous (COD) - eaux chargées	NF EN 1484 - Combustion / infrarouge	37.30
	Chlorophylle A et Indice Phéopigments	T 90-117 - Spectrophotométrie	33.20
	Matières (substances) extractibles à l'hexane (MEH ou SEH)	Méthode interne selon Rodier	51.63

## Pollution azotée et phosphorée

Cofrac			Prix € HT
@	Azote Kjeldahl (NTK)	Méthode interne PCE / PCE ME 08006 - Kjeldahl - Titrimétrie	27.32
@	Nitrites (NO2 <sup>-</sup> ) - (F)	NF EN ISO 26777 - Spectrophotométrie visible	14.48
	Nitrites (NO2 <sup>-</sup> ) - (F)	NF ISO 15923-1 - Spectrophotométrie automatisée	10.45
@	Nitrates (NO3 <sup>-</sup> ) - (F)	NF EN ISO 10304-1 - Chromatographie ionique	16.28
	Nitrates (NO3 <sup>-</sup> ) - (F)	NF ISO 15923-1 - Spectrophotométrie automatisée	10.45
@	Ammonium (NH4 <sup>+</sup> ) - eaux chargées	Méthode interne PCE / PCE ME 08005 - Titrimétrie	16.27
@	Ammonium (NH4 <sup>+</sup> ) - eaux chargées	NF T 90-015-2 - Spectrophotométrie	16.27
@	Ammonium (NH4 <sup>+</sup> ) - eaux propres et peu chargées	NF T 90-015-2 - Spectrophotométrie	16.27
	Ammonium (NH4 <sup>+</sup> )	NF ISO 15923-1 - Spectrophotométrie automatisée	10.45
	Azote global (NGL)	Calcul à partir des paramètres Azote Kjeldahl, Nitrites et Nitrates	58.08
@	Phosphore total (PT)	Méthode interne PCE / PCE ME 08009 - Méthode automatisée - Spectrophotométrie	23.23
@	Orthophosphates (PO4 <sup>3-</sup> )	Méthode interne PCE / PCE ME 08009 - Méthode automatisée - Spectrophotométrie	20.25

Les résultats des paramètres physico-chimiques sont rendus en prenant en compte les matières en suspension sauf pour les analyses réalisées sur les échantillons préalablement filtrés conformément aux normes analytiques en vigueur.

(F) : en fonction de sa charge, l'échantillon est susceptible de subir une filtration avant analyse.

## Minéraux et métaux

Cofrac		Préparation d'échantillon		Prix € HT
	Forfait préparation échantillon pour analyse par ICP/MS - eaux propres			17.37
	Forfait préparation échantillon pour analyse par ICP/MS - eaux peu chargées et chargées			23.20
	Filtration de l'échantillon si dosage des métaux dissous			inclus
@	Minéralisation préalable à l'acide nitrique - eaux chargées ou turbides	Méthode interne PCE / PCE ME 08011		inclus
	Minéralisation préalable à l'eau régale - eaux chargées ou turbides - étain uniquement	Méthode interne PCE / PCE ME 08011		inclus
Analyses				
@	à l'unité : Calcium - Magnésium - Sodium - Potassium	NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS		9.76
	Dureté de l'eau détaillée	Calcul à partir des paramètres Ca et Mg		19.52
@	à l'unité : Aluminium (Al), Arsenic (As), Bore (B), Cadmium (Cd), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Fer (Fe), Manganèse (Mn), Molybdène (Mo), Nickel (Ni), Plomb (Pb), Zinc (Zn)	NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS		9.76
	à l'unité : Antimoine (Sb), Baryum (Ba), Vanadium (V)	NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS		9.76
	Sélénium (Se)	NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS		19.53
	Etain (Sn)	NF EN ISO 17294-2 - ICP-MS		19.53

Les résultats des paramètres physico-chimiques sont rendus en prenant en compte les matières en suspension sauf pour les analyses des éléments dissous.

## Boues

			Prix € HT
	pH sur boues liquides	NF EN ISO 10523 - Potentiométrie	7.18
	Matières en suspension (MES) sur boues liquides	NF EN 872 - Filtration en gravimétrie	15.19
	Matières volatiles en suspension (MVS) sur boues liquides - (prévoir MES en +)	Méthode interne - Calcination à 550°C	12.27
	Matière sèche - Résidu sec - Siccité	NF EN 12880 - Dèssiccation à 105°C	17.28
	Matières minérales (MM) + matières organiques totales (MOT) - (prévoir matière sèche en +)	Méthode interne - Calcination à 550°C	12.27
	Métaux (1 élément) sur boues liquides préalablement minéralisées à l'acide nitrique (méthode interne HYD ME 0840)	Méthode interne ICP - Résultat en mg/l	32.96

## Bactériologie

Cofrac		Eaux propres - Eaux environnement non chargées		Prix € HT
@	Bactéries sulfito-réductrices y compris les spores	NF EN 2646 1-2 - Dénombrement après filtration sur membrane		14.56
@	Coliformes totaux et <i>Escherichia coli</i>	NF EN ISO 9308-1 (2000 abrogée ou 2014) - Dénombrement après filtration sur membrane		26.40
@	Entérocoques	NF EN ISO 7899-1 - Méthode NPP par microplaque		27.82
@	Entérocoques	NF EN ISO 7899-2 - Dénombrement après filtration sur membrane		14.56
@	<i>Escherichia coli</i>	NF EN ISO 9308-3 - Méthode NPP par microplaque		27.82
	Flore totale anaérobie 36°C	NF EN ISO 6222 - Culture anaérobie et dénombrement		9.48
@	Germes aérobies à 22°C ou à 36°C	NF EN ISO 6222 - Dénombrement sur gélose		6.38
	Germes aérobies à 30°C ou à 22°C - R2A	Selon pharmacopée - Dénombrement sur gélose		18.64
	Identification bactérienne	Méthode interne		22.71
@	<i>Legionella</i> sur eau filtrable	NF T 90-431 - Recherche sur milieu sélectif		84.66
@	<i>Legionella</i> sur eau filtrable si recherche positive	NF T 90-431 - Dénombrement et identification par agglutination		80.13
	<i>Listeria spp</i> (prépa comprise)	Système Vidas BIO 12/2-06/94 - Recherche		30.94
	<i>Listeria monocytogenes</i> (prépa comprise)	ALOA ONE DAY AES 10/03 - 09/00 - Recherche		30.94
	<i>Listeria monocytogenes</i> ou <i>spp</i> (prépa comprise)	Gélose chromogène validé AFNOR - Dénombrement		21.82
@	<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	NF EN ISO 16266 - Dénombrement après filtration sur membrane		18.62
@	Staphylocoques pathogènes	NF T 90-412 - Dénombrement après filtration sur membrane		25.88
@		NF EN ISO 19250 - Recherche sur milieu sélectif après filtration		74.80
	Salmonelles <i>spp</i>	ISO 6579-3 - Confirmation biochimique et typage sérologique (LDA39 ou ANSES)		56.14

## Bactériologie - suite

Cofrac		Eaux résiduaires - Eaux environnement chargées - Lixiviats	
@	Entérocoques	NF EN 7899-1 - Méthode NPP par microplaque	27.82
@	Escherichia coli	NF EN ISO 9308-3 - Méthode NPP par microplaque	27.82
@	Legionella	NF T 90-431 - Recherche sur milieu sélectif	84.66
@	Legionella si recherche positive	NF T 90-431 - Dénombrement et identification par agglutination	80.13
@	Salmonelles spp - hors eaux usées brutes	NF EN ISO 19250 - Recherche sur milieu sélectif après filtration	74.80
	Salmonelles spp	NF EN ISO 6579-3 - Confirmation biochimique et typage sérologique (LDA39 ou ANSES)	56.14
Boues			
	Listeria spp (préparation comprise)	Système Vidas BIO 12/2-06/94 - Recherche	30.94
	Listeria monocytogenes (préparation comprise)	Protocole fournisseur validé - Recherche	30.94
		Gélose chromogène validé - Dénombrement	21.82
		Système Vidas BIO 12/16-09/05 - Recherche	25.01
	Salmonelle spp	FD CEN/TR 15215 - Dénombrement NPP	134.23
		NF EN ISO 6579-3 - Confirmation biochimique et typage sérologique (LDA39 ou ANSES)	56.14

## Parasitologie

		Prix € HT
Recherche et dénombrement d'œufs d'Helminthes	Préparation par centrifugation	9,10
	Recherche et dénombrement au sulfate de zinc	45,53

## Programmes d'analyses

## Eaux propres et de loisirs

		Prix € HT	Prix € HT
<b>Potabilité (microbio seule)</b>	Germes à 22°C et 36°C, coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques, anaérobies sulfite-réducteurs	68,27	
<b>D1</b>	Microbiologie : germes à 22°C et 36°C, coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques Chimie : pH, conductivité, turbidité, couleur-aspect-odeur, NH4+	53,70	97,40
		43,70	
<b>D1C</b>	Microbiologie = <b>potabilité</b> Chimie = <b>D1</b>	68,27	111,97
		43,70	
<b>P1</b>	Microbiologie = <b>potabilité</b> Chimie = <b>D1</b> + NO2-, NO3, COT, TH, Cl-, SO42-, TAC	68,27	215,81
		147,54	
<b>Eaux de puits et de forages domestiques</b>	Microbiologie = <b>potabilité</b> Chimie = <b>P1</b> + fer + manganèse	68,27	252,70
		184,43	
<b>Eaux de piscine, SPA</b>	Microbiologie : germes à 36°C, Escherichia coli, staphylocoques, entérocoques, Pseudomonas aeruginosa Chimie : pH, COT, chlorures	91,84	147,56
		55,72	
<b>Eaux de piscine naturelle (bassin)</b>	Microbiologie : Escherichia coli, entérocoques, staphylocoques, Pseudomonas aeruginosa	100,15	
<b>Eau de remplissage de piscine naturelle</b>	Microbiologie : Escherichia coli, entérocoques Chimie : Phosphore total (pour système fermé)	55,65	75,92
		23,23	
<b>Eaux de fontaine</b>	<b>Potabilité</b> + Pseudomonas aeruginosa	86,89	

## Eaux d'étangs et superficielles - Pour définir la qualité d'un plan d'eau pour la sauvegarde de la vie aquatique

		Prix € HT
<b>Simple</b>	pH, Teneur en oxygène dissous, Ammonium, Nitrites	47,58
<b>Complet si suspicion de pollution</b>	pH, MES, Dureté, Conductivité, TAC, Teneur en oxygène dissous, Ammonium, Nitrates, Nitrites, Sulfates, DBOn, Chlorures, Orthophosphates, ST-DCO	214,47

## Eaux d'irrigation ou d'arrosage - préconisations de la DRAAF-BFC

		Prix € HT
<b>A minima</b>	Microbiologie : Escherichia coli Chimie : MES, DCO ou ST-DCO	68,52

## Eaux d'abreuvement pour animaux - recommandations ANSES 2010

		Prix € HT	Prix € HT
<b>Microbiologie</b>	Coliformes totaux, Escherichia coli, entérocoques, anaérobies sulfite-réducteurs (+ recherche de Salmonella pour production aviaire)	55,51	118,37
<b>Chimie</b>	pH, Dureté, Nitrates, Fer (pour bovins allaitants ou nouvelle ressource en eau : ajout de paramètres complémentaires - nous contacter)	62,86	

## Mesures sur site, prélèvements et flaconnages

## Mesures sur site

Cofrac			Prix € HT
@	pH mesuré à la température de l'eau	NF EN ISO 10523 - Potentiométrie - Méthode électrode de verre	7.18
@	Chlore libre	NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie	5.89
@	Chlore total (chlore libre inclus)	NF EN ISO 7393-2 - Colorimétrie	9.71
	Chlore combiné	Calcul à partir des paramètres chlore total et chlore libre	9.71
	Chlore actif (prévoir pH et chlore libre en plus)	Détermination à partir des paramètres chlore libre et pH - Table CIFEC	13.08
	Bioxyde de Chlore	Méthode interne PCE / PCE ME 08020 - Colorimétrie	9.71
@	Acide isocyanurique (stabilisant)	Méthode interne PCE / PCE ME 08020 - Colorimétrie	5.88
@	Teneur en oxygène - oxygène dissous	NF ISO 17289 - Luminescence (LDO)	6.64
@	Température de l'eau	Méthode interne PCE / PCE ME 08022 - Méthode à la sonde	offert

## Prélèvements (dans le cadre des tournées régulières)

Cofrac			Prix € HT
@	Echantillonnage instantané d'eaux superficielles	FD T 90-523-1	61.48
@	Echantillonnage instantané d'eaux résiduaires	FD T 90-523-2	61.48
@	Echantillonnage automatique d'eaux résiduaires avec asservissement au débit ou au temps	FD T 90-523-2	sur devis
	Echantillonnage automatique d'eaux superficielles avec asservissement au temps	FD T 90-523-1	
@	Prélèvement instantané d'eaux souterraines	FD T 90-523-3	sur devis
@	Prélèvement instantané d'eaux souterraines	NF X31-615	
@	Prélèvement d'eau de consommation humaine	FD T 90-520	14.26
@	Prélèvement d'eau de loisirs naturelle ou de loisirs traitée (piscine)	FD T 90-521	14.26
@	Prélèvement pour la recherche de légionelles (TAR ou eau chaude sanitaire)	FD T 90-522 - NF EN ISO 19458	35.52

## Flaconnages

	Prix € HT
Flacon bactériologie PEHD avec thiosulfate 500 mL	1.63
Flacon bactériologie PEHD avec thiosulfate 1 L	1.76
Flacon chimie PEHD 500 mL	1.18
Flacon chimie PEHD 1 L	1.40
Flacon chimie PEHD 2 L	1.83
Flacon chimie verre brun 1 L	2.82
Flacon chimie verre brun 40 mL pour IHV	1.19

	Prix € HT
Flacon chimie PEHD 50 mL pour métaux	
Flacon chimie PEHD brun 1L pour chlorophylle	0.65
Flacon chimie verre brun à col rodé 100 mL	4.16
Flacon chimie PEHD 150 mL	4.16
Flacon chimie verre brun 500 mL	4.16
Flacon chimie verre blanc 100 mL pour mercure	2.82
Flacon chimie verre brun à vis 100 mL	4.16



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

S<sup>2</sup>LOW



➤ **PRODUITS  
ALIMENTAIRES**



**Lda**  
39

LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU JURA



**cofrac**  
**ESSAIS**

Accréditation  
n° 1-0656  
portée  
disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Produits Alimentaires

Les secteurs **chimie et bactériologie alimentaire** répondent à la demande des professionnels (artisans des métiers de bouche, cuisines collectives, coopératives laitières, industriels de l'agroalimentaire...).

La chimie des produits alimentaires permet de **contrôler la composition** de ceux-ci, dans le cadre des cahiers des charges des AOP par exemple, ou de **détecter une contamination chimique**.

L'objectif des analyses de microbiologie est de **garantir la qualité bactériologique des produits alimentaires** et la **sécurité sanitaire** au sein des établissements concernés. Ce service propose également la validation de la **durée de vie des produits** (DLC ou DDM), des analyses microbiologiques des **locaux et du matériel pour contrôler la désinfection** ainsi que des **examens parasitaires des viandes**.

## Sommaire

### Analyses chimiques

Modalités pratiques.....	21
Lait.....	22
Fromage.....	22
Autres demandes.....	22

### Analyses microbiologiques

Modalités pratiques.....	23
Microbiologie tous produits.....	24
Contrôle abattoir.....	25
Viandes et préparations de viandes crues destinées à être consommées après cuisson.....	25
Préparations alimentaires prêtes à consommer.....	25
Pâtisseries.....	26
Produits à base de farine.....	26
Produits de la pêche.....	26
Laits et produits laitiers.....	27
Ovoproduits.....	27
Conserves et semi-conserves.....	27
Microbiologie des locaux et du matériel.....	27
Huile de friture.....	27
Validation de la durée de vie des produits (DLC ou DDM.....	27
Examens parasitaires des viandes.....	27



# Modalités pratiques pour les analyses chimiques de produits alimentaires

## Critères d'acceptation des échantillons

Pour acceptation de l'échantillon, ce dernier doit être accompagné d'un **bon de commande** précisant :

- **La nature et les références des échantillons** (veiller à une bonne identification sur les emballages),
- Les **paramètres à analyser**,
- Vos **coordonnées** (téléphone, mail, lieu d'envoi des rapports d'essai et de facturation).

Si les conditions décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le laboratoire peut refuser l'échantillon ou émettre des réserves sur le rapport d'analyse.

## Quantités minimales d'échantillons

Produit	Conservateurs	Quantité minimale d'échantillon
Lait et produits laitiers liquides	oui	100 mL
Produits laitiers semi-solides et solides (crème, présure,)	non	100 g
Beurre et dérivés	non	50 g
Fromages	non	100 g

## Recommandations de prélèvement

Pour assurer la qualité des échantillons que vous nous confiez, nous vous recommandons :

- D'assurer un **prélèvement homogène** (non baratté) n'ayant pas subi plusieurs réchauffages,
- De remplir complètement le flacon et d'ajouter un conservateur si nécessaire (Bronopol 1 pastille/30mL). **Avant tout ajout de conservateur, demander l'avis du laboratoire.**
- De conditionner les échantillons dans un emballage adapté, étanche,
- D'assurer un délai de transport le plus bref (de préférence dans les 24 h),
- D'utiliser des colis isothermes avec réfrigérants afin de maintenir les échantillons à une température constante (<10°C).

## Contacts

produitslaitiers-lda39@jura.fr  
 lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



**Lait**

Préparation de l'échantillon : 5.00 € HT

Cofrac sur lait de vache		Prix € HT
	Minéralisation, filtration, dilution de l'échantillon pour analyse ICP	22.56
	<b>à l'unité</b> : Calcium, Magnésium, Sodium, Potassium	Méthode interne adaptée selon NF EN ISO 17294-2 - ICP 9.75
	<b>à l'unité</b> : Cuivre, Fer, Bismuth	Méthode interne adaptée selon NF EN ISO 17294-2 - ICP 9.75
@	Matière protéique	NF V04 - 216 - Complexométrie (Noir Amido) - Spectrométrie UV/Visible 15.92
@	Matière grasse	NF ISO 19662 - Méthode acido-butyrométrique 14.99
	pH	Méthode interne 6.54

**Fromage**

Préparation de l'échantillon : 5.00 € HT

		Prix € HT
	Acides gras volatils courtes chaînes	Chromatographie phase gazeuse 124.83
	Minéralisation, filtration, dilution de l'échantillon pour analyse ICP	22.56
	<b>à l'unité</b> : Calcium, Magnésium, Sodium, Potassium	Méthode interne adaptée selon NF EN ISO 17294-2 - ICP 9.75
	<b>à l'unité</b> : Cuivre, Fer, Bismuth	Méthode interne adaptée selon NF EN ISO 17294-2 - ICP 9.75

Pour toute demande concernant des paramètres physico-chimiques sur sérum, caséine, présure, fromage, crème, beurre, corps gras et babeurre : contactez-nous

# Modalités pratiques pour les analyses microbiologiques de produits alimentaires

## Critères d'acceptation des échantillons

Vous reporter aux conditions générales de vente.

## Conditions de prélèvement des échantillons

Les analyses bactériologiques nécessitent un **prélèvement représentatif en quantité suffisante : minimum 100 g ou 100 mL**. Dans le cas des produits liquides, le conditionnement doit être rempli au 4/5<sup>ème</sup> de son volume pour le bon traitement de l'échantillon.

Les analyses bactériologiques nécessitent un **prélèvement aseptique et des contenants si possible stériles**.

Pour ce faire :

- Utiliser du **matériel désinfecté** et au minimum **propre** (couteau, cuiller,)
- **Préparer et identifier clairement les contenants**,
- **Se laver et se désinfecter les mains**,
- Ouvrir le contenant et introduire le prélèvement sans toucher l'intérieur,
- Bien refermer le contenant,
- **Placer immédiatement l'échantillon à une température située entre 2 et 8°C**,
  
- **L'acheminer dans les plus brefs délais** au LDA39, **directement ou via les collectes** (se renseigner auprès du laboratoire), accompagné d'un bon de commande dûment complété (indiquer heure et date de prélèvement)

Pour permettre la prise de température à l'arrivée de l'échantillon au LDA39, **accompagner les échantillons d'un flacon d'eau qui aura suivi les mêmes conditions de stockage et de transport** que le produit soumis à l'analyse.

## Délais de résultats

Le LDA39 s'engage à transmettre les résultats des analyses effectuées dès leur validation. En cas d'urgence, le demandeur contacte le responsable de secteur.

## Alerte

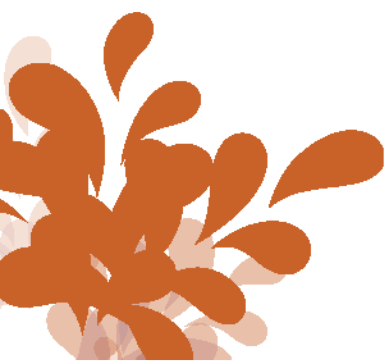
En cas de résultats induisant un **risque sur la santé publique** (isolement de Salmonella ou de Listeria par exemple), **le LDA39 s'engage à avertir au plus vite le demandeur** pour que les dispositions adaptées puissent être mises en œuvre.

Dans le cadre des contrôles officiels réalisés en application de l'article L. 231-1 du code rural, **les laboratoires sont tenus de communiquer immédiatement tout résultat d'analyse sur demande motivée de l'autorité administrative et d'en informer le propriétaire ou détenteur de denrées concerné**.

## Contacts

hygienealimentaire-lda39@jura.fr

lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis



Préparation de l'échantillon : 5.00 € HT pour échantillon individuel - 6.28 € HT pour protocole 6x5 échantillons

Cofrac			Prix € HT
@	Anaérobies sulfite-réducteurs à 46°C ou 37°C	NF V 08-061 - Dénombrement en tube	11.83
@	<i>Bacillus cereus</i> présomptifs à 30°C	NF EN ISO 7932 ou Technique NPP Tempo 2014LR47 - Dénombrement	18.21
	Bactéries hétérofermentaires	Méthode interne - Dénombrement NPP (4X3 tubes)	10.89
	Bactéries lactiques à 30°C	NF ISO 15214 - Dénombrement	10.04
	Bactéries lactiques mésophiles anaérobies à 30°C	Méthode interne - Gélose MRS avec incubation en anaérobiose - Dénombrement	12.27
	Bactéries lactiques thermophiles à 44°C	(Méthode adaptée NF ISO 15214) - dénombrement	10.04
	Bactéries lactiques psychrotrophes	Méthode interne - Gélose PCA à 6.5°C pdt 10 jours -Dénombrement	12.51
@	<i>Clostridium perfringens</i>	NF EN ISO 7937 - Dénombrement	16.85
	Spores de <i>Clostridium perfringens</i>	Méthode interne - Dénombrement après thermisation	19.56
@	STEC - Recherche des gènes stx1/stx2 et eae	EHEC par GENE-UP - Biomérieux	40.94
@	STEC - Recherche séro groupe TOP7 (O26 / O103 / O111 / O145 / O121 / O45 / O157)	STEC - Recherche séro groupe TOP5 (O26 / O103 / O111 / O145 / O157)	55.31
	STEC - Recherche séro groupe TOP7 (O26 / O103 / O111 / O145 / O121 / O45 / O157)	STEC - Recherche séro groupe (O121 / O45)	55.31
@	STEC - Confirmation de STEC hautement pathogènes	STEC - Confirmation de STEC hautement pathogènes (O26 et O103)	88.32
	STEC - Confirmation de STEC hautement pathogènes	STEC - Confirmation de STEC hautement pathogènes autres sérogroupes	88.32
@	Coliformes à 30°C	Test 3M Pétrifilm 3M01/02-09/89A - Dénombrement	9.78
	Coliformes à 30°C	Test 3M Pétrifilm 3M01/07-03/99 (seuil <1) - Dénombrement	9.78
@	Coliformes thermotolérants à 44°C (fécaux)	Test 3M Pétrifilm 3M01/02-09/89C - Dénombrement	9.78
	Coliformes thermotolérants à 44°C (fécaux)	Test 3M Pétrifilm 3M01/07-03/99 (seuil <1) - Dénombrement	9.78
@	Entérobactéries présumées à 30°C	Test 3M Pétrifilm 3M01/06-09/97 - Dénombrement	10.91
	Entérotoxines staphylococciques	Protocole VIDAS - Recherche	56.88
@	<i>Escherichia coli</i>	NF ISO 16649-2 - Dénombrement	11.83
@	<i>Escherichia coli</i>	Technique NPP Tempo 12/13-02/05 ou B glucuronidase positive par test 3M Pétrifilm 3M01/08-06/01 - Dénombrement	11.83
	Levures et moisissures	NF V 08-059 - Dénombrement	10.94
@	<i>Listeria spp</i>	Système VIDAS BIO12/02-06/94 - Recherche	25.93
@	<i>Listeria monocytogenes</i>	NF EN ISO 11290-1 - Recherche	38.93
@	<i>Listeria monocytogenes</i> (J+2)	ALOA ONE DAY AES 10/03 - 09/00 - Recherche	25.93
	<i>Listeria monocytogenes</i> (Méthode rapide J+1)	Système VIDAS BIO12/27-02/10 - Recherche	35.08
@	<i>Listeria monocytogenes</i> et <i>Listeria spp</i>	NF EN ISO 11290-1 ou méthode alternative validée - Confirmation/identification de l'espèce suite à recherche ou dénombrement	45.85
@	<i>Listeria monocytogenes</i> ou spp	NF EN ISO 11290-2 - Dénombrement	16.82
	<i>Listeria monocytogenes</i> ou spp	Gélose chromogène validée - Dénombrement	16.82
@	Micro-organismes aérobies à 30°C	Test 3M Pétrifilm 3M01/01-09/89 ou NF EN ISO 4833-1 ou Technique NPP Tempo 12/35-05/13 - Dénombrement	10.91
	Micro-organismes aérobies thermorésistants	Méthode interne - Thermisation puis incubation à 30°C ou 44°C - Dénombrement	11.83
	Micro-organismes anaérobies à 30°C	Méthode interne - Gélose PCA avec incubation en anaérobiose - Dénombrement	11.83
	Micro-organismes psychrotrophes (sur plats cuisinés)	PCA à 3°C pendant 21 jours - Dénombrement	13.46
	Micro-organismes psychrotrophes (lait)	NF ISO 17410 - Dénombrement	13.46
	<i>Pseudomonas</i> (sans identification)	NF EN ISO 13720 - Dénombrement	14.56
@	<i>Salmonelle spp</i>	NF EN ISO 6579-1 - Recherche	25.01
	<i>Salmonelle spp</i> (Méthode rapide J+1)	Système VIDAS BIO12/32-10/11 - Recherche	29.20
@	<i>Salmonelle spp</i> (J+2)	Système VIDAS BIO12/16-09/05 ou Chromogène IRIS BKR 23/07-10/11 - Recherche	25.01
	<i>Salmonelle spp</i>	NF EN ISO 6579-3 - Confirmation biochimique et typage sérologique (LDA39 ou ANSES)	56.14
@	<i>Salmonella spp</i>	NF EN ISO 6579-1 - Confirmation biochimique	28.45
	Typage sérologique de souche de <i>Salmonelle</i>	NF EN ISO 6579-3 (LDA39 ou ANSES)	27.71
	Spores de bactéries sulfite-réductrices en anaérobiose à 46°C ou 37°C	NF V 08-061 - Dénombrement	14.56
	Spores de <i>Clostridium tyrobutyricum</i> - liquide	Recommandation CNERNA 1986 - Dénombrement NPP (2X5 tubes)	12.51
	Spores de <i>Clostridium tyrobutyricum</i> - autres produits	Recommandation CNERNA 1986 - Dénombrement NPP (3X4 tubes)	17.31
	Spores de micro-organismes aérobies à 30°C	Thermisation puis test 3M Pétrifilm 3M01/01-09/89 - Dénombrement	13.21
	Spores de micro-organismes anaérobies à 30°C	Méthode interne - Thermisation puis gélose PCA avec incubation en anaérobiose - Dénombrement	14.11
	Spores de micro-organismes aérobies thermophiles	Thermisation puis test 3M Pétrifilm 3M01/01-09/89 - Dénombrement	13.21
@	<i>Staphylococcus aureus</i> à coagulase positive	NF EN ISO 6888-2 en 48h ou Technique NPP Tempo BIO 12/28-04/10 - Dénombrement	16.85
	Identification bactérienne par germe (autre que <i>Salmonella</i> ou <i>Listeria</i> )	Méthode interne - MaldiToF - Identification	22.71
	Typage WGS par l'ANSES - <i>Salmonelle</i> ou <i>Listeria monocytogenes</i>	Méthode ANSES - Maisons Alfort	135.00
	Repiquage d'une souche pour analyses complémentaires (par souche)		3.22
	Fourniture d'une souche bactérienne ou virale issue de notre souchothèque		sur devis
	Recherche d'une positivité VIDAS / souche <i>Salmonelle</i> ou <i>Listeria</i>	Repiquage, isolement puis test VIDAS	13.44

	vac ou ss-film perméable ss-vide ou at. modifiée	avec araldon	avec dentées plastique animale	Microorganismes gélobes à 30°C	Bactéries lactiques à 30°C	Escherichia coli	Staphylococcus à coagulase +	Enterobacteriaceae	Pseudomonas	Bacillus	Levures moisissures	Anaérobies facultatifs	Salmonelle	Listeria monocytogenes	Prix € HT
<b>Contrôle abattoir</b>															
<b>Autocontrôle carcasses</b> bovins, ovins, caprins, équidés, porcins				X			X						X		44.17
<b>Viandes et préparations de viandes crues destinées à être consommées après cuisson</b>															
<b>Préparation de viande</b> sauf volaille (merguez, brochettes, paupiettes,...)	x					X							X		41.83
		x		X	X	X	X						X		55.48
<b>Produit à base de viande à consommer cuit</b> sauf volaille (chipolata, morteau,...)	x					X							X		41.83
		x		X	X	X	X						X		55.48
<b>Viande hachée</b> toutes espèces animales	x	x		X		X							X	X	46.63
<b>Viande de porc piécée</b>	x	x						X	X				X		44.17
<b>Viande toutes espèces</b> sauf volaille piécée	x			X	X			X					X		46.63
<b>Viande</b> sauf porc et volaille piécée	x			X				X	X				X		46.63
		x		X	X			X					X		46.63
<b>Volaille entière ou découpe de volaille</b> avec peau	x					X	X		X				X		46.63*
		x			X	X	X				X	Clostridium	X		55.48*
<b>Découpe et préparation (brochette) à base de volaille</b> sans peau	x					X	X		X				X		46.63
		x			X	X						X	Clostridium	X	46.63
<b>Abats de volaille crus</b> (dont foie gras cru)	x					X							X		41.83
<b>Préparations alimentaires prêtes à consommer</b>															
<b>Viande piécée</b> sauf volaille pour conso crue (carpaccio, tartare)	x			X		X	X						X	X**	46.63
<b>Produit à base de viande ou charcuterie crue</b> soumise à dessiccation, conso en l'état (jambon sec, saucisson, sandwich_en contenant...)	x					X	X				X		X	X**	46.63
<b>Produit à base de viande ou charcuterie cuite</b> (jambon, pâté,...)	x			X		X	X				X		X	X**	55.48
		x		X	X	X	X				X		X	X**	58.11
<b>Charcuterie pâtissière cuite</b> (friand, pâté en croute,...)	x			X		X	X		X		X		X	X**	58.11
		x		X	X	X	X		X		X		X	X**	61.59
<b>Foie gras mi-cuit</b> (cuisson < 65°C) ou pasteurisé	x			X		X	X				X	Clostridium	X	X**	55.48
		x		X	X	X	X						X	X**	58.11
<b>Mayonnaise</b>	x			X				X					X		44.17
<b>Préparation composée de crudités</b> assaisonnées ou non	x			X***	X***	X	X						X	X**	44.17 ou 55.48***
	x		x	X***	X***	X	X		X				X	X**	46.63 ou 58.11***
	x			x	X***	X***	X	X			X		X	X**	46.63 ou 58.11***
	x		x	x	X***	X***	X	X		X			X	X**	55.48 ou 61.59***

\* Prix indiqué sans l'analyse des Campylobacter sous-traitée à un laboratoire partenaire

\*\*La recherche de Salmonelle peut être remplacée par celle de Listeria monocytogenes pour le même tarif, sauf si validation de DLC (Listeria obligatoire)

\*\*\* Analyse à ne pas faire si présence de fromage

	vac ou ss-film perméable ss-vide ou at. modifiée	avec amonion	avec entrées	Arômes animale	Microorganismes aérobies à 30°C	Bactéries lactiques à 30°C	Escherichia coli	Staphylococcus à coagulase +	Enterobacteriaceae	Ps.	Lev.	And.	S	D	Prix € HT
<b>Préparations alimentaires prêtes à consommer - suite</b>															
<b>Préparation alimentaire cuite</b> (plat cuisiné ou mélange de produits cuits)	x			X		X	X						X	X**	46.63
		x		X	X	X	X						X	X**	55.48
	x		x	X		X	X					X	X	X**	55.48
	x		x	X		X	X		X				X	X**	55.48
		x	x	X	X	X	X		X				X	X**	61.59
		x	x	X	X	X	X						X	X**	58.11
	x		x	X		X	X		X				X	X**	58.11
		x	x	X	X	X	X		X				X	X**	61.59
<b>Pâtisseries</b>															
<b>Pâtisserie ou dessert</b>	x			X		X	X			X****			X	X**	46.63 ou 55.48***
<b>Pâtisserie ou dessert</b>	x		x	X		X	X		X	X****			X	X**	55.49 ou 58.11***
<b>Pâtisserie ou dessert avec fruits crus</b>	x			X	X	X	X			X****			X	X**	55.49 ou 58.11***
	x		x	X	X	X	X		X	X****			X	X**	58.11 ou 61.59***
<b>Biscuits secs</b> conservés à température ambiante	x			X		X				X			X	X**	46.63
<b>Crème glacée, desserts lactés congelés et sorbets</b>	x			X			X	X					X	X**	46.63
<b>Produit à base de farine</b>															
<b>Pâte crue à cuire</b>	x			X	X	X	X		X	X			X		61.59
<b>Produits de la pêche</b>															
<b>Préparation à base de filets de poisson</b> pour conso crue (tartare de poisson, sushi...)	x			X		X	X						X	X	55.48
	x		x	X		X	X		X				X	X	58.11
<b>Crustacés crus entiers ou décortiqués</b> frais ou surgelés	x			X		X	X						X		46.63
<b>Mollusques et crustacés</b> cuits et précuits entiers	x			X		X					X Clostridium		X	X**	46.63
<b>Mollusques et crustacés</b> cuits ou précuits décortiqués	x			X		X	X				X		X	X**	55.48
<b>Poisson ou filet de poisson</b> réfrigéré ou surgelé	x	x				x Coli thermo	X						X		44.17
<b>Poisson salé et fumé</b> fin de fabrication	x			X			X							X	46.63
<b>Poisson salé et fumé</b> à la distribution, non préemballé	x			X		x Coli thermo	X							X	46.63
<b>Poisson salé et fumé</b> à la distribution, conditionné		x		X	X	x Coli thermo	X							X	55.48
<b>Charcuterie de poisson</b>	x			X	X	X	X							X	55.48
<b>Laits et produits laitiers</b>															
<b>Fromages et produits lactés fermentés</b>															
<b>Fromage pasteurisé</b>						X	X							X	44.17
<b>Fromage au lait cru ou lait cru</b> (4 paramètres)						X	X						X	X	73.71
<b>Fromage au lait cru</b> (3 paramètres)							X						X	X	63.41
<b>Fromage</b> (2 paramètres)													X	X	55.97
<b>Produit laitier</b> fermenté (yaourt)								X						X	41.83
<b>Beurres et crèmes</b>															
<b>Beurre et crème crus</b>						X	X						X	X	73.71
<b>Beurre et crème pasteurisés</b>						X Coli à 30°C								X	41.83
<b>Beurre et crème pasteurisés</b>						X Coli à 30°C	x						x	X	73.71

\*\*La recherche de Salmonelle peut être remplacée par celle de Listeria monocytogenes pour le même tarif, sauf si validation de DLC (Listeria obligatoire)

\*\*\* Analyse à ne pas faire si présence de fromage ou si présence de chantilly



Cofrac	@	@	@	@	@	@	@	@	@	@	Prix € HT	
<b>Laits et produits laitiers - suite</b>												
<b>Lait</b>												
Lait de vache et chèvre, cru pour conso	X		X							X	X	73.71
Lait pasteurisé pour conso	X				X						X	44.17
Lait stérilisé pour conso	X											15.90
Lait de vache cru pour fabrication	X											15.90
Lait de chèvre cru pour fabrication fromage lait cru	X											15.90
Lait fabrication AOP										X	X	47.58
Lait fabrication AOP (Méthode rapide J+1)										X	X	58.63
<b>Ovoproduit</b>												
Ovoproduit					X					X		41.83

**Conserves et semi-conserves**

		Prix € HT
<b>Semi-conserves</b>	Microorganismes aérobies à 30°C, microorganismes anaérobies à 30°C et spores de microorganismes aérobies à 30°C, spores de microorganismes anaérobies à 30°C	46.63
<b>Conserves</b>	Etude de la stabilité selon la norme AFNOR NF V08408 octobre 97 Par échantillon (3 échantillons pour vérification, 6 échantillons pour validation)	14.56

**Microbiologie des locaux et du matériel**

**Contrôle des surfaces et d'ambiance - Analyse et prélèvement**

		Prix HT	
<b>Pétrifilms ou boîte contact</b>	Levures et moisissures	Pétrifilm ou boîte flore totale - Dénombrement	9.54
	Flore mésophile totale	Pétrifilm ou boîte flore totale - Dénombrement	9.54
	Coliformes thermotolérants ou à 30°C	Pétrifilm coliformes - dénombrement	9.54
	Entérobactéries	Pétrifilm entérobactéries - dénombrement	9.54
<b>Chiffonnettes ou écouvillons</b>	Listeria spp (préparation 5.00 € HT comprise)	Système VIDAS BIO12/2-06/94 - Recherche	30.93
	salmonella (préparation 5.00 € HT comprise) ou autres gemes	Système VIDAS BIO12/16-09/05 - Recherche	28.88
<b>Boîte ambiance</b>	Pétrifilm flore totale	Ouverture 15 minutes dans la zone à contrôler - Dénombrement	9.54

**Huile de friture**

		Prix HT
Estimation de la qualité de l'huile de friture	Dosage des composés polaires totaux - 3M	11.99

**Validation de la durée de vie des produits (DLC ou DLUO)**

		Prix HT
<b>Une facturation par lot d'échantillon(s), quelque soit le nombre de dates à valider</b>		
Étude de vieillissement sans rupture de la chaîne du froid		2.71
Étude de vieillissement avec rupture de la chaîne du froid		5.00

**Examen parasitaire des viandes**

Cofrac			Unité	Prix HT
@	Recherche de trichine - digestion pepsique	Annexe I - Chapitre I du règlement 2015/1375 - NF EN ISO 18743	par mélange	98.65
	Identification de kystes ou larves	Méthode interne	l'unité	9.11

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

S'LO

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



**LAIT**



**Lda**  
LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU JURA **39**



Accréditation  
n° 1-0656  
portée  
disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Lait

Le secteur Lait réalise les **analyses physico-chimiques et microbiologiques de laits dans le cadre du Paiement du Lait à la Qualité** à la demande de l'interprofession laitière (CNIEL), pour le **contrôle de performances des troupeaux** (pour EVA Jura) et en réponse à toute demande de producteurs laitiers ou de laiterie.

**Ce catalogue des tarifs ne comporte pas les tarifs et méthodes des analyses réalisées dans le cadre du PLQ et du contrôle de performance des troupeaux.**

## Sommaire

Modalités pratiques.....	31
Lait.....	32
Analyses microbiologiques, de composition et autres auto-contrôles .....	32
Divers.....	33



# Modalités pratiques pour les analyses de lait

## Critères d'acceptation des échantillons

Les échantillons doivent être conditionnés en **sachets ou flacons stériles non détériorés**. Ils doivent être **clairement identifiés et accompagnés de notre bon de commande dûment rempli et signé, précisant la ou les analyses à effectuer**.

Analyse	Matrice LAIT acceptée	Volume	Flacon	Conservateur	Conditions d'acheminement	Délai d'apport
Inhibiteurs	Vache	30 mL	Stérile	Aucun	0°C - 4°C (si > 4°C, prise de pH obligatoire)	<48h avec conservation au froid
Microbiologie sur lait	Toutes matrices					
Spores de <i>Clostridium tyrobutyricum</i> (butyriques)	Toutes + aliments, fourrage, bouse	30 mL ou 50g				
Point de Congélation	Vache (conductimétrie ou cryoscopie) Chèvre/brebis (cryoscopie)					
Indice de Lipolyse	Vache					
Lactose	Vache/chèvre + sérum	30 mL		Bronopol possible	Réfrigéré ou sous glace	
Matière Grasse						
Matière Protéique						
Urée	Vache/chèvre					
Numération Cellulaire	Toutes matrices					
pH						

\* La mention « Toutes matrices lait » comprend : Lait de vache, Lait de Chèvre, Lait de Brebis, Sérum de lait.

## Prélèvement

Les analyses de lait nécessitent un **prélèvement représentatif et homogène**. Certaines analyses bactériologiques nécessitent un **prélèvement aseptique**. Le prélèvement repose sur des **gestes simples mais précis**. **La rigueur de la réalisation de ces gestes garantit la qualité du prélèvement**. Le LDA39 tient à votre disposition des **conditionnements adaptés à chaque type de prélèvement sur simple demande** : flacon de 30 mL, flacon de 60 mL, flacon avec conservateur (bronopol),

Les échantillons doivent être acheminés dans une boîte isotherme réfrigérée, les laits ne doivent être ni caillés, ni gelés, et ne pas contenir de sang.

**Un flacon de lait doit être rempli au 4/5ème de son volume pour un bon traitement de l'échantillon**. Les échantillons peuvent être acheminés au LDA39 via les collectes (se renseigner auprès du laboratoire).

## Délais de résultats

Le laboratoire s'engage à transmettre les résultats dès leur validation. Ils peuvent être transmis par mail sur simple demande :

- Analyses de composition : 24 à 48h.
- Analyses de microbiologie : 1 à 10 jours en fonction des critères demandés.

## Contacts

lait-lda39@jura.fr

lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis



## Lait

## Analyses de composition

Cofrac sur lait de vache	Paramètres et méthodes - Analyses automatisées			Lait de vache	Lait de chèvre	Lait de brebis	Sérum
@	Point de congélation	Méthode interne SLE / LAIT PC 08008 - Spectrométrie Infrarouge - IRTF - Conductimétrie		X			
	Lactose	Méthode interne - Spectrométrie infrarouge IRTF		X	X		X
	Lipolyse	Méthode interne - Spectrométrie infrarouge IRTF		X			
@	Matière grasse	Méthode interne SLE / LAIT PC 08008 - Spectrométrie Infrarouge IRTF		X	X		X
@	Matière protéique	Méthode interne SLE / LAIT PC 08008 - Spectrométrie Infrarouge IRTF		X	X		X
@	Cellules somatiques	Méthode interne SLE / LAIT PC 08008 - Comptage instantané fluoro-opto électronique		X	X	X	X
	Urée	Méthode interne - Spectrométrie infrarouge IRTF		X	X		
<b>Forfaits - Analyses automatisées</b>							Prix € HT
1 paramètre au choix							2.21
2 paramètres au choix							3.26
3 paramètres au choix							4.23
4 paramètres au choix							5.12
5 paramètres au choix							5.94
6 paramètres au choix							6.68
7 paramètres au choix							7.35

<b>Hors forfait - Analyses automatisées</b>							Prix € HT
Acides gras (pack de 14 AG) - sur lait de vache uniquement Méthode interne - Spectrométrie infrarouge							4.59

Cofrac sur lait de vache	Paramètres et méthodes			Lait de vache	Lait de chèvre	Lait de brebis	Sérum	Prix € HT
<b>Analyses de référence</b>								
	Point de congélation	Méthode interne - Cryoscopie		X	X	X	X	38.78
@	Matière protéique	NF V04 - 216 - Complexométrie (Noir Amido) - Spectrométrie UV/Visible		X	X			15.92
@	Matière grasse	NF ISO 19662 - Méthode acido-butyrométrique		X	X			14.99
	pH	Méthode interne		X	X	X	X	6.54
	Urée	Méthode interne - pHmétrie différentielle		X	X			23.26
<b>Analyses microbiologiques et autres auto-contrôles</b>								
	Coliformes à 30°C (totaux)	Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M01/02-09/89A (24 h à 30°C) - Dénombrement		X	X	X	X	6.34
	Coliformes thermotolérants à 44°C (fécaux)	Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M01/02-09/89C (24 h à 44°C) - Dénombrement		X	X	X	X	9.78
	Escherichia coli	Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/08-06/01 (24h à 42.5°C) - Dénombrement		X	X	X	X	11.83
@	Micro-organismes à 30°C	Méthode interne SLE / LAIT ME 08004 - Comptage instantané d'UFC par cytométrie en flux		X				5.30
	Micro-organismes à 30°C	Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/01-09/89 (72h à 30°C) - Dénombrement		X	X	X	X	5.30
	Micro-organismes aérobies thermorésistants	Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/01-09/89 (thermisation puis incubation 72 h à 30°C) - Dénombrement		X	X	X	X	11.82
	Micro-organismes psychrotrophes	Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/01-09/89 (10 j à 6.5°C) - Dénombrement		X	X	X	X	13.47
@	Spores de Clostridium tyrobutyricum	Méthode interne SLE / LAIT ME 08001 - Détermination du nombre le plus probable		X	X	X	X	6.29
	Staphylococcus à coagulase positive	Méthode interne - Pétrifilm validé AFNOR 3M 01/09-04/03 B (24 h à 37°C puis confirmation) - Dénombrement		X	X	X		8.53
@	Inhibiteurs et antibiotiques - Dépistage	Méthode interne SLE / LAIT ME 08002 - Acidification sur gélose utilisant Bacillus stearothermophilus		X				1.37
@	Antibiotiques - Confirmation	Méthode interne SLE / LAIT ME 08003 - Test immuno-chromatographique		X				43.94

## Autres matrices que le lait

		Prix € HT
Spores de Clostridium tyrobutyricum sur autres matrices	Méthode interne selon CNERNA - Détermination du nombre le plus probable	22.33
Dénombrement des levains et autres matrices	Méthode interne - Coloration bleu de méthylène	25.58

## Formation des chauffeurs préleveurs

	Prix € HT
Aptitude aux bonnes pratiques de prélèvement d'échantillons de lait avec visite du laboratoire, formation théorique et évaluation des acquis - de 10H à 17H00 (repas compris), par personne	235,35

## Fournitures

	Prix € HT
Flacons aseptiques de 60 mL bouchon souple (par carton de 500 flacons)	45,00
Flacons non stériles de 35 mL avec conservateur (par carton de 900 flacons)	50,00
Flacons non stériles de 30 mL (par carton de 900 flacons)	50,00

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

S<sup>2</sup>LOW



# VINS ET SPIRITUEUX



**Lda**  
LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU JURA

39



Accréditation  
n° 1-0656  
portée  
disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

# Vins et Spiritueux

Les analyses du secteur Œnologie interviennent dans le **suivi de la vinification** dès les contrôles de maturité et les vendanges jusqu'à la mise sur le marché du produit. Le secteur délivre des **analyses officielles** (dans le cadre des AOC et pour les concours de dégustation), ainsi que des **certificats à l'exportation**.

Le secteur Œnologie est également mis à contribution dans le cadre de **programmes de recherche** en collaboration avec l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Société de Viticulture du Jura et du Comité Interprofessionnel des Vins du Jura sur des thématiques visant à l'**amélioration des vins du terroir**.

## Sommaire

Modalités pratiques.....	37
<b>Analyses à la carte - chimie</b>	
Fermentation malolactique.....	38
Acides et acidités.....	38
Sucres.....	38
SO <sub>2</sub> .....	38
Alcool.....	38
Composés phénoliques.....	38
Autres.....	39
Métaux et minéraux.....	39
Analyses à la carte – autres.....	39
Analyses physiques.....	39
Analyses de micro-organismes.....	39
Tests et essais.....	39
<b>Analyses forfaitaires</b>	
Moûts.....	39
Fins de fermentations alcooliques.....	39
Check-up.....	39
<b>Forfaits de mise en bouteille</b>	
Analyses concours.....	40
Analyses en suivi de lot.....	40
Analyses à l'exportation.....	40
Conventions d'analyses.....	40
Conseil œnologique.....	41
Prestations diverses.....	41



# Modalités pratiques pour les analyses De vins et spiritueux

## Critères d'acceptation des échantillons

**Pour les vins tranquilles, un minimum de 200 ml est nécessaire** (flacons disponibles au laboratoire). Pour les **vins de liqueur ou de paille, un minimum de 37,5 cl est nécessaire**. Les échantillons doivent être conditionnés **sous verre, les conditionnements sous plastique seront refusés**.

L'échantillon doit être identifié et accompagné d'un **bon de commande** (disponible à l'accueil du LDA39) comportant vos coordonnées, le type de produit et les analyses à réaliser. Nos techniciens sont à votre service pour vous aider dans cette démarche.

## Prélèvement

Le prélèvement peut être effectué par le demandeur ou un technicien du laboratoire. L'acheminement de l'échantillon peut se faire par voie postale.

Vous pouvez déposer vos échantillons sur plusieurs sites :

- Au LDA39 à Poligny
- Au Conseil Départemental – Entrée 2 - 2 rue Louis Rousseau - Service Courrier à Lons Le Saunier (collecte par le LDA39 tous les jours à 8h00). Prévenir le LDA39 la veille.
- Aux Établissements VOISIN à Voiteur (collecte par le LDA39 le jeudi matin à 10h00).

Il est recommandé **d'acheminer les échantillons dans les 24 heures après prélèvement**. Pour la bonne réalisation de vos analyses, **la présence d'acide ascorbique, de sorbate de potassium, d'acide sorbique ou salicylique doit impérativement nous être signalée**.

Le LDA39 se réserve le choix de la méthode la plus appropriée à l'échantillon et au contexte de la demande.

## Délais de résultats

Le service œnologie est ouvert du lundi au vendredi avec des permanences le samedi pendant la période des vendanges.

**Le délai d'édition des rapports d'analyses standards est inférieur à 48h.**

## Contacts

oenologie-lda39@jura.fr

lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis



## Analyses à la carte - chimie

## Fermentation malolactique

Cofrac			Prix HT
	Acide lactique	Méthode enzymatique	11.65
@	Acide L-malique	Méthode interne OENO / VIN ME 08023 - Méthode enzymatique	11.65
	Etat de la fermentation malolactique	Méthode enzymatique	16.16

## Acides et acidités

Cofrac			Prix HT
@	Acide sorbique (recherche)	Méthode interne OENO / VIN ME 08009 - Chromatographie papier	11.65
	Acide ascorbique (analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire)		tarif ss-htt
	Acide salicylique (analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire)		
	Acide tartrique	Colorimétrie	11.65
	Acidité acétique (vinaigre)	Potentiométrie manuelle	9.08
@	Acidité totale	Méthode interne OENO / VIN ME 08020 - Potentiométrie automatisée ou Recueil OIV - Potentiométrie manuelle	5.36
@	Acidité volatile	Méthode interne OENO / VIN ME 08022 - Spectrophotométrie - UV-visible automatisée Recueil OIV - Distillation par entraînement à la vapeur / Titrimétrie	9.75
@	Acidité volatile (vins de paille >1,20)	Recueil OIV - Distillation par entraînement à la vapeur / Titrimétrie	15.87
@	pH	Méthode interne OENO / VIN ME 08020 - Potentiométrie - automatisée ou Recueil OIV - Potentiométrie manuelle	5.36
<b>Contrôle acidités-malo</b>			
	Acidité volatile et totale - pH - état de la fermentation malolactique - Forfait (remise 30% p/r tarifs indiv.)		28.57

## Sucres

Cofrac			Prix HT
@	Sucres fermentescibles (glucose + fructose)	Méthode interne OENO / VIN ME 08023 -	11.65
@	Sucres fermentescibles (glucose + fructose) > 5 g/l	Méthode enzymatique	13.66
@	Sucres fermentescibles (glucose + fructose) - Paille, Macvin	Méthode interne OENO / VIN ME 08096 - Méthode infrarouge - Spectrométrie réflectance proche IR automatisée	13.66
	Sucres totaux (glucose + fructose + saccharose)	Méthode enzymatique	15.37
	Sucres moût	Réfractométrie ou densimétrie	7.49

## S02

Cofrac			Prix HT
	Dioxyde de soufre libre (SO2 libre)	Iodométrie	9.13
	Dioxyde de soufre libre (SO2 libre)	Recueil OIV - Frantz Paul - Entraînement, oxydation, titrimétrie	19.39
@	Dioxyde de soufre total (SO2 total)	Méthode interne VIN ME 0894 - Spectrophotométrie UV-visible automatisée	10.71
@	Dioxyde de soufre total (SO2 total)	Recueil OIV - Frantz Paul - Entraînement à chaud, oxydation, titrimétrie	19.39
	Dioxyde de soufre libre et total (SO2 libre et total)	Iodométrie et spectrophotométrie UV-visible automatisée	10.71
	Dioxyde de soufre libre et total (SO2 libre et total)	Recueil OIV - Frantz Paul - Entraînement, oxydation, titrimétrie	38.78

## Alcool

Cofrac			Prix HT
@	Titre alcoométrique volumique (sauf crémant)		9.60
@	Titre alcoométrique volumique (crémant)	Méthode interne OENO / VIN ME 08096 - Méthode infrarouge - Spectrométrie réflectance proche IR automatisée	15.87
@	Titre alcoométrique volumique (pailles, Macvin)		15.87
@	Titre alcoométrique volumique (pailles, Macvin, vins en fermentation)	Recueil OIV - Distillation - Densimétrie électronique	15.87
	Titre alcoométrique volumique apparent (alcools forts)	Densimétrie électronique	9.25
	Méthanol (analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire)		tarif ss-htt

## Composés phénoliques

		Prix HT
Intensité colorante (A420 + A520 + A620)		17.01
Indice phénolique total (IPT) - sur vin ou moût	Spectrophotométrie	17.01
Indice phénolique total (IPT) - sur raisin		19.23
Anthocyanes - sur raisin	Méthode interne	19.22
Anthocyanes - sur vin ou sur moût	Méthode interne	17.01

## Métaux et minéraux

		Prix HT
Fer	Colorimétrie thiocyanate	12.37
Cuivre		19.68
à l'unité : Calcium, Potassium, Plomb	ICP	19.68

## Autres

Diglycoside de malvidol (recherche)	Chromatographie papier	
Ethanal	IRTF	11,65
Azote assimilable sur moût		16,16
Azote assimilable (alpha aminé + ammoniacal)	Méthode enzymatique	16,16

## Analyses physiques

Cofrac		Prix HT
@	Extrait sec total (si masse volumique non demandée)	16,21
@	Extrait sec total (si masse volumique demandée)	7,11
	Gaz carbonique (CO2)	4,83
	Oxygène dissous	9,25
@	Masse volumique	9,25
@	Surpression	11,65
	Turbidité	9,11

## Analyses de micro-organismes

		Prix HT
Dénombrement de levures sous microscope	Lecture directe	14,31
Dénombrement de levures et moisissures par culture	NF V 08-059 - Culture sur gélose - délai 5 jours	16,94
Détection de bactéries acétiques	Méthode de Gram - délai 12h à 24h	13,48
Dénombrement bactéries acétiques	Culture sur gélose - délai 4 jours	16,94
Examen microscopique	Méthode interne	13,48
Dénombrement de levures <i>Brettanomyces</i>	Culture sur gélose - délai 7 jours	16,94
Dénombrement de levures / Viabilité	Méthode interne - Cytométrie en flux	30,23
Dénombrement de levures	Culture sur gélose - délai 2 jours	16,94
Dénombrement des bactéries totales	Culture sur gélose - délai 10 jours	16,94
Dénombrement de bactéries lactiques	Culture sur gélose - délai 10 jours	16,94

## Tests et essais

		Prix HT
Analyse de trouble/dépôt	Méthode interne	31,81
Essais de collage	Méthode interne	17,19
Dégustation simple		9,35
Dégustation avec description détaillée		16,03
Indice de colmatage (avant filtration) (75 cl nécessaire)	Méthode interne	15,52
Tenue à l'air	Méthode interne	4,83
Tenue au froid	Méthode interne	9,35
Test protéique	Méthode interne	11,36
Test minicontact et température de saturation (stabilité tartrique des vins)		38,05
Test stabilité couleur	Méthode interne	15,56

## Analyses forfaitaires - Remises de 20 à 40% par rapport aux tarifs individuels

## Moûts

		Prix HT
<b>Bilan moût</b>	Acidité totale - pH - sucres moût - alcool potentiel	14,48
<b>Bilan moût-azote</b>	Acidité totale - pH - sucres moût - alcool potentiel - azote assimilable	24,94
<b>Contrôle acidités moûts de crémant</b>	Potassium - acidité tartrique - pH - acidité totale - acide L-malique	41,91

## Fins de fermentations alcooliques

		Prix HT
<b>Mini bilan FA (densité &lt;1000)</b>	Acidité volatile et totale - pH - sucres fermentescibles - titre alcoométrique volumique - alcool potentiel	33,18
<b>Mini bilan FA (densité &gt;1000)</b>	Acidité volatile et totale - pH - sucres fermentescibles - titre alcoométrique volumique - alcool potentiel	39,86

## Check-up

		Prix HT
<b>Complète</b>	Acidités volatile et totale - pH - sucres fermentescibles - titre alcoométrique volumique - fermentation malolactique - tenue à l'air	43,73
<b>Complète SO2</b>	Complète - dioxyde de soufre (libre et total)	51,15
<b>Complète SO2 - liquoreux ou sucres fermentescibles (&gt;15g/L)</b>	Complète - dioxyde de soufre (libre et total)	64,45
<b>Complète Paille - Macvin</b>	Acidité volatile - titre alcoométrique volumique - sucres fermentescibles - dioxyde de soufre total	55,33

**Forfaits de mise en bouteille (remise de 20 à 40% par rapport aux tarifs individuels)**

<b>Mini mise</b>	Acidité volatile - sucres fermentescibles - titre alcoométrique volumique - pH	
<b>Totale mise (blancs)</b>	Mini Mise - fermentation malolactique - test protéique	56.16
<b>Jaune mise</b>	Acidité volatile - titre alcoométrique volumique - éthanal	25.29
<b>Tradition mise</b>	Acidité volatile - titre alcoométrique volumique - test protéique - SO2 total	32.15
<b>Florale mise (pour vins rosés et blancs floraux)</b>	Mini mise - fermentation malolactique - test protéique - stabilité tartrique	78.06

**Analyses Concours de Paris** : remise de **10%** suivant le type d'échantillon et de l'analyse

**Analyses en suivi de lot (si analyse complète en fin de fermentation alcoolique)** : remise de **10%** sur toutes les analyses concernant ce lot

**Analyses à l'exportation**

- > une bouteille complète et bouchée de 75cl en présentation commerciale,
- > si analyses en sous-traitance : deux bouteilles complètes et bouchées de 75cl en présentation commerciale,
- > indiquer sur le bon de commande le numéro de lot correspondant au lot expédié.

<b>Exportation Japon - vins tranquilles secs</b>	Prix HT
SO2 total + titre alcoométrique volumique + acide sorbique	31.96

<b>Exportation Chine - vins tranquilles secs</b>	Prix HT
Acidité totale + acidité volatile + glucose + fructose + SO2 total + titre alcoométrique volumique + acide sorbique	58.72

<b>Exportation Brésil - vins tranquilles secs</b>	Prix HT
Acidité totale + sucres totaux + acidité volatile + titre alcoométrique volumique + extrait sec réduit	56.29
Méthanol, sulfates et autres paramètres (analyse sous-traitée à un laboratoire partenaire)	tarif ss-ttt

<b>Exportation tous pays (sauf Chine, Japon, Brésil) - vins tranquilles secs</b>	Prix HT
Acidité totale + acidité volatile + glucose + fructose + SO2 total + titre alcoométrique volumique	47.07

**Conventions d'analyses****Surveillance des vins en élevage**

<b>Acidité volatile</b>	Prix HT
Par prélèvement	6.06
de 10 à 49 pièces - remise 4%	5.81
de 50 à 249 pièces - remise 6%	5.70
de 250 à 499 pièces - remise 10%	5.46
de 500 à 749 pièces - remise 15%	5.14
plus de 750 pièces - remise 20%	4.86

**Suivi des savagnins en vieillissement**

<b>Acidité volatile + éthanal</b>	Prix HT
Par prélèvement	12.11
de 10 à 49 pièces - remise 4%	11.64
de 50 à 249 pièces - remise 6%	11.39
de 250 à 499 pièces - remise 10%	10.94
de 500 à 749 pièces - remise 15%	10.31
plus de 750 pièces - remise 20%	9.70

**Ensemencements savagnins**

<b>Analyses préalables à l'ensemencement des savagnins</b>	Prix HT
Pack MISE SOUS VOILE - 8 paramètres : Acidité volatile + pH + glucose + fructose + SO2 libre et total + CO2 + titre alcoométrique volumique + FML	56.25
Dénombrement de bactéries acétiques Culture sur gélose - délai 4 jours	16.94

<b>Levure de voile liquide</b>	Prix HT
1 dose (tarif hors convention « Suivi des Savagnins en vieillissement »)	24.61
1 dose (tarif en convention « Suivi des Savagnins en vieillissement »)	19.70

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

Prix HT

## Conseil œnologique

### Contrat d'appui œnologique : Une présence renforcée à vos côtés tout au long de l'année

Contrat d'appui œnologique < 2 ha	
Contrat d'appui œnologique de 2 à 5 ha	578.33
Contrat d'appui œnologique de 5 à 10 ha	730.54
Contrat d'appui œnologique de 10 à 15 ha	882.73
Contrat d'appui œnologique de 15 à 25 ha	1034.92

## Prestations diverses

	Prix HT
Préparation d'un pied de cuve bactéries lactiques (FML)	120.53
Edition de certificats complémentaires au rapport d'analyses (exportation, etc...)	8.21
Pipettes stériles (en paquet de 25)	10.37

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR



# SANTÉ ANIMALE



Accréditation  
n° 1-0656  
portée  
étendue  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Lda  
LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU JURA 39

# Santé Animale

Le Secteur Santé animale réalise, à la demande des vétérinaires, des éleveurs, des techniciens ou de tout autre demandeur, les **autopsies, examens parasitaires, bactériologiques et autres analyses complémentaires** sur tout animal malade ou mort, en vue de **mettre en évidence la ou les causes de pathologie**.

Les spécialistes du secteur apportent un **appui technique** aux intervenants demandeurs d'analyses pour le choix des recherches et pour l'interprétation des résultats qui vont orienter la nature des prescriptions ou des conseils.

Le Secteur **Pathologie aquacole** est spécialisé dans l'examen de **l'état sanitaire des poissons d'eau douce**, tant en élevage qu'en milieu sauvage, assurant diverses analyses sur **poissons, batraciens, crustacés** comme la virologie, la bactériologie, la parasitologie

Le secteur **Pathologie apicole** est à l'écoute des apiculteurs et des organismes œuvrant en apiculture pour **répondre aux problèmes de mortalités**. Il propose de mettre en œuvre les moyens de **dépistage** adaptés à chaque maladie tout en les conseillant sur les modes d'échantillonnage et l'interprétation des résultats.

Le LDA39 fait partie des **2 réseaux des laboratoires agréés** pour les **diagnostics des maladies réglementées des poissons et des abeilles**.

## Sommaire

### Pathologie des mammifères et des oiseaux

Modalités pratiques.....	45
Autopsies animaux d'élevage - animaux de loisir .....	46
Autopsies faune sauvage .....	46
Parasitologie .....	47
Identification d'arthropodes, d'helminthes.....	47
Bactériologie .....	47
Toxicologie .....	47
Examens urinaires .....	48
Immunologie – Sérologie.....	50
Biologie moléculaire (PCR) .....	51

### Pathologie aquacole

Modalités pratiques.....	52
Poissons – Batraciens.....	54
Écrevisses.....	55

### Pathologie apicole

Modalités pratiques.....	56
Abeilles .....	57



# Modalités pratiques pour la Santé Animale (mammifères et oiseaux)

## Critères d'acceptation des échantillons

Tout prélèvement doit être accompagné :

- d'un **bon de commande d'analyse avec les renseignements obligatoires** des coordonnées du/des préleveurs, client, destinataire(s), payeur avec le descriptif précis du ou des échantillon(s), leur(s) identification(s) sans oublier l'âge des animaux et la commande d'analyse(s).
- **obligatoirement de la date de prélèvement et bien identifier chaque échantillon** sur son conditionnement, sans ambiguïté, avec une marque indélébile.

## Prélèvements

Les prélèvements sont effectués **sous la responsabilité du préleveur et avec les conseils du laboratoire**. La **valeur d'interprétation des résultats d'analyses est totalement dépendante de leur bonne réalisation**. Chaque analyse implique des **critères précis de prélèvements** (le laboratoire vous les transmettra sur simple demande). Certains critères sont néanmoins communs à un certain nombre d'échantillons et indispensables à respecter. Vous pouvez consulter nos « recommandations sur les prélèvements » sur notre site internet ([www.lda39.fr](http://www.lda39.fr)).

### Prélèvements biologiques pour bactériologie

Tout prélèvement en vue d'un examen bactériologique doit être réalisé en **respectant les règles d'hygiène ou d'asepsie adaptées à sa nature**.

**Conservation à +5°C (±3°C) ou température ambiante si le germe recherché est sensible au froid** (ex : Pasteurelles).

L'**acheminement au LDA39** doit se faire de préférence **le jour même** ou dans les 48h au plus tard. Pour les laits de mammite : si le délai de réception est supérieur à 48 heures, faire un prélèvement dans un tube avec conservateur acide borique (fourni par le LDA39). Le bronopol ne convient pas pour ce type d'analyse.

### Prélèvements pour immunologie (sérologie-virologie) et biologie moléculaire

Le sang peut être prélevé sur tube sec (récolte du sérum) ou avec un anticoagulant EDTA (récolte du plasma ou sang total – agitation lente pour le sang total à 180° à faire 3 fois au moment du prélèvement). Remplir le tube aux ¾. Vérifier la date de péremption du matériel utilisé. Conserver les tubes de sang pour sérologie à température ambiante >2°C et <25°C et les sangs sur anticoagulant vers +5°C (±3°C).

**Transmettre les prélèvements de préférence dans les 48h au LDA39 soit par la navette mise en place dans les cabinets vétérinaires**, soit par le service **Chronopost** de retour en ligne (nous contacter). L'aspect du sang à la réception définira l'acceptation pour analyse.

**Les délais maximaux acceptables de mise en œuvre** de l'extraction des acides nucléiques après prélèvement pour les analyses PCR sont de 8 jours pour la BVD (sang sur tube sec) et 10 jours pour la FCO (sang sur EDTA).

Sur les laits, les délais acceptables pour la PCR sont de :

- 48 heures en absence de conservateur,
- 8 jours si conservateur bronopol.

**Les laits pour sérologie doivent être acheminés dans :**

- les 48h en l'absence de conservateurs
- les 96h avec du bronopol

Pour des délais plus longs, ils doivent être congelés.

### Prélèvements pour les examens parasitaires (coproscopie)

50 à 200 g de fèces récoltées juste après émission et conservées :

- soit à température ambiante en cas de réception < 24h
- soit à +5°C en cas de réception > 24h (sauf pour les recherches de protozoaires flagellés : température ambiante).

Pour les recherches de strongles respiratoires : délai réduit à 24h avant analyse.



# Modalités pratiques pour la Santé Animale (mammifères et oiseaux) - Suite

## Matériel de prélèvement

**Le LDA39 tient à disposition des conditionnements adaptés à chaque type de prélèvement** : tubes secs pour sang avec gel séparateur (pour les cabinets vétérinaires travaillant avec d'autres laboratoires, utiliser exclusivement nos modèles de tubes secs avec gel séparateur) ou avec anticoagulant EDTA, aiguilles, étui carton de 10 tubes, flacons stériles 40 ou 180 mL, écouvillons stériles, tubes avec conservateur acide borique pour lait de mammite, boîte plastique pour bactériologie sur fèces. Des modèles de bons de commande sont à votre disposition au LDA39 et certains sont téléchargeables sur notre site internet (déclaration d'avortement, général santé animale, spécifiques poissons, écrevisses ou abeilles - faire la demande pour les liasses d'examens sérologiques de 6 ou 20 animaux).

**Pour tout renseignement plus précis relatif aux modalités spécifiques de prélèvements pour chaque type d'analyse, s'adresser au responsable de secteur.**

## Les autopsies

**Merci de prévenir le laboratoire de cette commande d'analyses et de fournir les commémoratifs** si possible **par écrit dans les plus brefs délais.**

**Pour les autopsies à l'équarrissage**, attacher une pancarte rigide autour du cou de l'animal avant enlèvement indiquant « autopsie LDA39 » et prévenir le service d'équarrissage dès la mort de l'animal du souhait d'une autopsie afin de réduire les délais de ramassage. Prévenir immédiatement le LDA39 qui vous donnera les disponibilités.

Attention : l'équarrissage est fermé le samedi et les autopsies ne peuvent pas avoir lieu ce jour. Les délais acceptables entre la mort et l'autopsie sont de 48h, sans limite pour certains motifs, hors examen bactériologique. Le LDA39 n'a pas nécessairement la possibilité d'assurer toutes les autopsies demandées à l'équarrissage, il essaie néanmoins de faire au maximum.

**Le LDA39 est habilité à réaliser des autopsies dans le cadre d'expertises judiciaires.**

## Délais

Les examens sérologiques et de biologie moléculaire sont tous réalisés au moins une fois par semaine. Les examens parasitaires sont réalisés tous les jours.

Les examens bactériologiques nécessitent un délai compris entre 2 et 8 jours selon le type de germe recherché. Les autopsies sont réalisées tous les jours d'ouverture du laboratoire.

## Contact

santeanimale-lda39@jura.fr

lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis



**Autopsies animaux d'élevage - animaux de loisir**  
 (les tarifs des autopsies correspondent à des analyses standardisées. Pour toute demande au-delà de ces protocoles, voir les tarifs sur devis à la page 10 (ex : expertise de la viande ou non, avec histologie, toxicologie...))

	Prix € HT Autopsie seule	Prix € HT Autopsie avec examen parasitaire complet	Prix € HT Autopsie avec examens parasitaires et bactériologiques
Petits animaux < 10 kg (agneaux, cabris, volailles, pigeons, lapins, chats,...) - <i>le lot</i>	29,98	38,15	52,32
Moyens animaux 10 à 80 kg (veaux, ovins, caprins, porcins, chiens,...) - <i>l'unité</i>	47,68	61,31	107,87
Moyens animaux 80 à 250 kg (jeunes bovins, porcs adultes,...) - <i>l'unité</i>	86,10	98,09	161,30
Grands animaux (bovins, équins,...) - <i>l'unité</i>	173,57*	185,90*	264,85*

\* frais de déplacement à l'équarrissage inclus

	Prix € HT
Frais de déplacement à l'équarrissage de St Amour	49,06

**Forfaits particuliers**

	Prix € HT
<b>Veau de moins de 1 mois</b> : autopsie, bactériologie, trikit, crypto selon commémoratifs et lésions	191,90
<b>Avorton</b> : autopsie, bactériologie, mycologie (hors sérologie et hors PCR)	97,12

**Prestations diverses**

	Prix € HT
Examen macroscopique d'organes	9,12
Décérébration petits et moyens animaux	46,48
Décérébration bovins adultes - équins	69,75
Élimination de cadavres selon les espèces : selon les articles L226-1 à L226-10 du code rural, l'élimination des cadavres s'effectue par un prestataire désigné par département :	
* ruminants	prise en charge par ATM ruminant
* chevaux et ânes	tarif du prestataire
* animaux de loisir (chiens, chats, etc...)	
* moutons ou chèvres sans n°EDE	
* animaux de basse-cour	prise en charge par ATM filière aviaire - autres : à définir
Fixation dans le Formol ou Ethanol pour histologie ou PCR	13,11

**Autopsies faune sauvage**

	Prix € HT Autopsie seule	Prix € HT Autopsie avec examens parasitaires et/ou bactériologiques et/ou réalisation de sous- échantillons pour prestation externe - <b>hors radiographie</b>
Petits animaux (oiseaux sauvages...) - <i>le lot</i>	63,00	108,06
Moyens animaux (renards, lièvres, blaireaux...) - <i>l'unité</i>	98,06	148,15
Galliformes de montagne (grand tétras) / Protocole OFB, Vademecum - <i>l'unité</i>	121,93	163,49
Gros animaux sauvages (chevreuil, sanglier, chamois, cerf, ...) - <i>l'unité</i>	148,15	198,17
Gros animaux sauvages (lynx, loup), réseau grands prédateurs - <i>l'unité</i>	226,79	276,56

**Divers**

	Prix € HT
Enregistrement d'un échantillon sanguin pour sérothèque - <i>par animal</i>	2,67
Réalisation d'un microtube de sérum pour sérothèque	0,47
Conservation d'un microtube de sérum - <i>par an</i>	0,13
Conservation de rate à -20°C - <i>par an</i>	0,53
Organothèque et centrifugation (lynx, loup,...) : 1 lot d'organes - <i>par animal et par an</i>	11,48

## Parasitologie

Recherche de parasites dans les téguments ou organes divers		
Recherche d'œufs et de larves de parasites dans les fèces	Méthode qualitative et quantitative par flottaison au sulfate de zinc	13.36
Recherche de larves de strongles respiratoires dans les fèces	Méthode Baërmann	13.36
Recherche d'œufs et de larves de parasites dans les fèces d'animaux sauvages	Méthode qualitative et quantitative au sulfate de Magnésium	13.36
Recherche de parasites du sang sur frottis colorés		13.66
Recherche de cryptosporidies (semi quantitatif)	Coloration de Ziehl	13.66
Recherche de protozoaires ( <i>Giardia</i> , <i>Trichomonas</i> ) - à l'état frais		6.40
Recherche de protozoaires ( <i>Giardia</i> , <i>Trichomonas</i> ) - après enrichissement		13.36
Recherche d' <i>Echinococcus multilocularis</i> dans un intestin	Grattage de l'intestin	87.16
Dosage du pepsinogène sanguin sur sérum individuel bovin*	1 à 4	12.63
	5 à 9	10.42
	10 et plus	9.75

\*Analyse réalisée par le LVD25 hors frais de gestion de la sous-traitance à 10,19€

## Recherche de champignons

		Prix € HT
Culture sur milieux spéciaux		22.71
Dermatophytes	Culture et identification par examen direct	31.83

## Identification d'arthropodes (insectes,...), d'helminthes (vers,...)

		Prix € HT
Diagnose - le lot		20.02

## Bactériologie

## Bactérioscopie par coloration spécifique

		Prix € HT
Coloration de Gram		13.66
Paratuberculose, tuberculose	Ziehl	13.66
Autres		13.66

Recherche de *Listeria*

		Prix € HT
Préparation, recherche de <i>Listeria spp</i>	Méthode Vidas	14.17
Identification de l'espèce		12.49

## Recherche de Salmonelles

		Prix € HT
Fourniture d'1 kit type chiffonnette humide		5.00
Préparation, recherche de <i>Salmonella spp</i>	Méthode Vidas	18.75
Identification et sérotypage		28.45
Sérotypage de salmonelle à partir d'une colonie isolée sur boîte		19.92

## Autres germes aérobies (dont colibacilles, Dermatophilus...)

		Prix € HT
Ensemencement		5.00
Isolement, identification (le germe)		12.49
Identification de souche	Maldi-Tof Vitek MS	17.49
Dénombrement <i>E. coli</i>		22.54
Typage <i>E. coli</i> (F5, F17, F41, CS31A) - forfait	Agglutination	17.42

Germes anaérobies ou exigeants en CO2 (*Histophilus*)

		Prix € HT
Ensemencement sur milieu spécifique		7.52
Isolement, identification		15.02
Dénombrement d'anaérobies		33.04

## Antibiogramme

		Prix € HT
1 à 8 disques	Diffusion sur gélose selon Norme NFU 47-107	10.70
9 à 16 disques	Diffusion sur gélose selon Norme NFU 47-107	21.09

## Forfait lait de mammité

Germes aérobies	Semi-quantitatif - recherche
-----------------	------------------------------

## Forfait fèces de veau

Colibacilles, salmonelles, anaérobies	Recherche et identification hors typage de <i>E.coli</i>	Prix € HT 46.32
---------------------------------------	--	--------------------

## Forfait fèces de vache

Ancérobies, salmonelles	Recherche et identification	Prix € HT 29.38
-------------------------	-----------------------------	--------------------

## Forfait lot de 3 organes et plus

Recherche de germes en fonction des commémoratifs		Prix € HT 67.39
---	--	--------------------

## Forfait agents de diarrhée de veau

Recherche des agents de diarrhée de veau (<1 mois) sur fèces : trikit, crypto, colibacilles, salmonelles, anaérobies, typage <i>E.coli</i> , antibiogramme		Prix € HT 132.93
--	--	---------------------

## Examens urinaires

Cytologie urinaire		Prix € HT 10.03
Examen cytot bactériologique (culot, bactérioscopie, bactériologie hors antibiogramme) - forfait ECBU		45.05

## Immunologie - Sérologie

## Immunosérologie sur lait

Cofrac		Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Matrice	Qté d'éch.	Prix € HT
	Besnoïtose	Bovin	ELISA	IDVet	Individuel ou Mélange	1 à 9	13.48
						10 et plus	10.13
@	Brucellose	Bovin	ELISA	IDEXX	Mélange		6.73
	Diagnostic de gestation	Bovin/Ovin /Caprin	ELISA	IDEXX	Individuel		9.43
	Fasciolose	Bovin	ELISA	IDEXX	Mélange	1 à 4	13.48
						5 et plus	10.13
	Fièvre Q ou Rickettsiose	Bovin/Ovin /Caprin	ELISA	AB	Individuel ou Mélange		12.68
@	Hypodermose (Varron)*	Bovin	ELISA	Prestation externe	Mélange		17.69
@	IBR (Ac Totaux)	Bovin	ELISA	IDEXX	Mélange		6.73
@	Leucose	Bovin	ELISA	IDEXX	Mélange		8.42
@	Maladie des muqueuses - BVD-MD/BD (P80)	Bovin / Ovin	ELISA**	IDVet	Individuel ou Mélange		8.42
	Néosporose	Bovin	ELISA	IDVet	Individuel ou Mélange	1 à 9	13.48
						10 et plus	12.11
	Ostertagiose (uniquement à l'automne)	Bovin	ELISA	INDICAL Svanova	Mélange	1 à 4	14.22
						5 et plus	10.64
	<i>Salmonella</i> Dublin (0:9)	Bovin	ELISA	IDVet	Individuel ou Mélange		17.69
	<i>Salmonella</i> Dublin (Ac Totaux)	Bovin	ELISA	IDVet	Mélange		17.69

\* réalisée par le LIDAL74 / Accréditation n°1-0600, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), hors frais de gestion de sous-traitance

\*\* Protocole long : dépistage prévalence ≥ 2% - Protocole court : dépistage prévalence ≥ 10%

## Sérologie sur sang

Prise en charge d'un échantillon de sang

Réculte de sérum (sans sérothèque) - Toutes espèces - par tube

Reprise de sérum de sérothèque pour analyse - Toutes espèces - pas de frais de dossier ajouté

2,88

Cofrac	Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Matrice	Qté d'éch.	Prix € HT	
	Besoïtirose	Bovin	ELISA	IDVet	Individuel	1 à 9	11,33
						10 et plus	9,06
	Besoïtirose	Bovin	ELISA	IDVet	Mélange de 10	13,48	
	Border disease -BD	Ovin	ELISA p80	IDVet	Individuel	8,42	
@	Brucellose	Bovin/Ovin /Caprin	Epreuve à l'antigène tamponné EAT- NF U 47-003	IDEXX	Individuel	2,30	
@	Brucellose*	Bovin/Ovin /Caprin	Fixation du complément FC- NF U 47-004	Prestation externe	Individuel	1 à 9	11,07
						10 à 49	7,75
						50 et plus	6,08
@	Brucellose	Bovin	ELISA	IDEXX	Individuel	8,25	
@	Brucellose	Bovin	ELISA	IDEXX	Mélange	9,86	
	Chlamydie	Bovin/Ovin /Caprin/Porcin/Cv	ELISA	IDVet	Individuel	1 à 9	11,78
						10 et plus	10,60
	Diagnostic de gestation***	Bovin/Ovin /Caprin	ELISA	IDEXX	Individuel	1 à 9	9,43
						10 à 19	8,43
						20 et plus	7,56
	Fasciologie	Bovin/Ovin	ELISA	IDEXX	Individuel ou Mélange	1 à 4	13,48
						5 et plus	10,13
@	Fièvre Catarrhale Ovine FCO	Bovin/Ovin/Caprin	ELISA	IDVet	Individuel	1 à 9	12,68
						10 et plus	9,63
@	Fièvre Q ou Rickettsiose	Bovin/Ovin /Caprin	ELISA	AB	Individuel	1 à 9	12,68
						10 et plus	11,41
	Forfait Maladies abortives (FQ/Chlam/Néo/Sérologie Salmo)	Bovin	ELISA		Individuel	1 à 9	51,89
						10 et plus	46,70
@	Hypodermose (Varron)*	Bovin	ELISA	Prestation externe	Individuel ou Mélange	16,02	
@	IBR Ac Totaux	Bovin	ELISA	IDEXX	Individuel	5,74	
@	IBR Ac Totaux	Bovin	ELISA	IDVet	Mélange	8,53	
@	IBR gB	Bovin	ELISA	IDVet	Individuel	8,03	
	IBR gE**	Bovin	ELISA	IDVet	Individuel	13,56	
@	Leucose	Bovin	ELISA	IDEXX	Individuel	9,08	
@	Leucose	Bovin	ELISA	IDEXX	Mélange	11,22	
@	Maladie des muqueuses - BVD-MD	Bovin	ELISA p80	IDVet	Individuel	1 à 9	8,42
						Mélange	10,10
	Néosporose	Bovin/Ovin /Caprin	ELISA	IDVet	Individuel	1 à 9	13,48
						10 et plus	12,11
	Paratuberculose**	Bovin/Ovin /Caprin	ELISA	Prestation externe	Individuel ou Mélange	1 à 9	9,27
						10 et plus	8,18
	PI3 - virus Para Influenza III	Bovin	ELISA	Bio-X	Individuel	1 à 4	13,48
						5 et plus	10,13
	RSV - virus syncytial respiratoire bovin	Bovin	ELISA	Bio-X	Individuel	1 à 4	13,48
						5 et plus	10,13
	Salmonella Dublin (0:9)	Bovin	ELISA	IDVet	Individuel	1 à 9	13,96
						10 et plus	12,58
	Schmallenberg	Bovin/Ovin /Caprin	ELISA	IDVet	Individuel	1 à 9	13,47
						10 et plus	10,13
	Toxoplasmose**	Bovin/Ovin /Caprin	ELISA	Prestation externe	Individuel	14,35	

\*réalisée par le LVD25 / Accréditation n°1-1198, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr), hors frais de gestion de sous-traitance

\*\*Analyse réalisée par le LVD25 hors frais de gestion de sous-traitance

\*\*\*Analyse réalisée par le LAVD76 hors frais de gestion de sous-traitance

## Virologie sur sang, sur biopsie auriculaire

Cofrac	Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Matrice	Prix € HT	
@	Maladie des muqueuses - BVD/MD	Bovin > 6 mois	ELISA - antigénémie E0/sérum	IDEXX	Sérum Individuel	9,04
	Maladie des muqueuses - BVD/MD	Bovin > 6 mois	ELISA - antigénémie E0/sang total	IDEXX	Sang total Individuel	9,04
@	Maladie des muqueuses - BVD/MD	Bovin tout âge	ELISA - antigénémie E0/biopsie	IDEXX	Biopsie	9,04

## Agents de diarrhées de veaux

	Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Prix € HT
Rotavirus + Coronavirus + Coli F5 = Trikit	Bovin	ELISA	Bio-X	34,44



**Biologie moléculaire (PCR)**

RT-PCR BVD : accréditation sur matrice sérum et biopsie auriculaire

Recherches de FCO, ehrlichiose, anaplasmoses par PCR sur sang : uniquement sur sang total avec EDTA

Cofrac		Espèce	Méthode	Notice Fournisseur	Matrice	Qté d'éch.	Prix € HT
@	BVD : Intro / Estives / Comices / Prophylaxie volontaire	Bovin > 3 mois	RT-PCR	AB	Sérums traités en mélange jusqu'à 10	par animal	8.61
		Bovin < 3 mois			Sérums individuels	par animal	12.37
@	BVD : Assainissements	Bovin	RT-PCR	AB	Sérums	par animal	11.26
	BVD : recherche sur rate	Toutes espèces	RT-PCR	AB	Individuel		33.27
	BVD : recherche sur lait	Bovin	RT-PCR	AB	Individuel ou Mélange		33.27
@	BVD : recherche sur biopsie auriculaire	Bovin	RT-PCR	AB	Individuel	par animal	33.27
					Traité en mélange jusqu'à 20	par animal	5.50
	Ehrlichiose ( <i>Anaplasma phagocytophilum</i> ) et <i>Anaplasma marginale</i> *	Bovin/Ovin /Caprin	PCR	Prestation externe	Sang total	par animal	25.07
	Ehrlichiose ( <i>Anaplasma phagocytophilum</i> )*	Bovin/Ovin /Caprin	PCR	Prestation externe	Placenta, mucus vaginal	par animal	20.71
@	FCO : tout sérotype (BTVM)	Bovin/Ovin /Caprin	RT-PCR	AB	Sang total	1 à 9	30.11
						10 à 19	25.81
						20 à 49	18.66
						≥50	14.45
@	FCO : sérotypage - par sérotype (1-4-8)	Bovin/Ovin /Caprin	RT-PCR	AB	Sang total		23.94
	MHE/EHDV	Bovin / Cervidé	RT-PCR	AB	Sang total	Suspicion clinique	
						par animal	36.37
						Autres motifs	
						1 à 9	30.11
						10 à 19	25.81
						20 à 49	18.66
						≥50	14.45
	Fièvre Q	Bovin/Ovin /Caprin	PCR		Placenta, mucus vaginal		35.26
					Lait		25.07
	Chlamydie	Bovin/Ovin /Caprin	PCR	Prestation externe	Placenta, mucus vaginal	par animal	22.33
					Lait		39.40
	Fièvre Q* + Chlamydie*	Ovin /Caprin	PCR		Placenta, mucus vaginal		44.25
	Toxoplasmose*		ELISA		Sérum individuel		
	Paratuberculose*	Bovin/Ovin /Caprin	RT-PCR	Prestation externe	Fèces	1 à 9	34.88
						10 et plus	27.66
	Salmonelle*	Bovin	PCR	Prestation externe	Lait, fèces	1 à 9	27.25
						10 et plus	22.33
					Placenta, mucus	par animal	22.33

\*réalisée par le LVD25 [hors frais de gestion de sous-traitance à 10.19 € HT/dossier]

# Modalités pratiques pour la Pathologie aquacole

## Critères d'acceptation des échantillons

Les **échantillons doivent être traités dans les 48h après leur prélèvement** (date vérifiée sur le bon de commande) ou après la mort des poissons (si envoi de poissons entiers morts). Exceptionnellement et si la température ne dépasse pas 10°C, un délai de 72h peut être toléré. En cas de dépassement de ces délais, les prélèvements d'organes peuvent être congelés à -20°C durant 14 jours maximum avant mise en analyse.

Vous devez veiller à inscrire le **lieu d'origine des prélèvements sur chaque flacon** ainsi que les **espèces et classes d'âges concernées**.

La **température de l'eau au moment du prélèvement** doit être renseignée sur le bon de commande et être inférieure à 14°C pour respecter les conditions thermiques nécessaires à la qualification sanitaire.

Le LDA39 s'engage à **vous avertir immédiatement à la réception du colis** si un des critères obligatoires n'est pas respecté. Vous déciderez de la poursuite ou non des analyses; un document à nous retourner vous sera transmis à cet effet.

## Prélèvements

Les **prélèvements** doivent être réalisés **selon certaines règles par une personne formée et qualifiée** (vétérinaire spécialisé en ichthyopathologie ou technicien DDETSPP). Cette personne définira votre plan d'échantillonnage conformément à la Décision d'exécution 2015/1554 du 11/09/2015 portant modalités d'application de la Directive 2006/88/CE. Pour connaître les personnes référentes en matière de prélèvement, s'adresser à la DDETSPP ou au GDS Section Aquacole Régionale de votre département.

Les prélèvements peuvent être :

- 10 poissons vivants ou morts entiers
- 10 liquides cœlomiques\*
- les organes (rate, rein, encéphale et/ou cœur) de 10 sujets mélangés dans le même flacon

\*Cette matrice n'est pas encore validée pour la technique PCR et doit être traitée en culture cellulaire pour être accréditée.

La **qualité et la fiabilité des résultats d'analyses sont fondamentalement associées à la bonne réalisation des prélèvements**. Dès la programmation des prélèvements et au plus tard 48h avant l'envoi, merci de prévenir le laboratoire.

Maladies réglementées :

- NHI : Nécrose Hématopoïétique Infectieuse
- SHV : Septicémie Hémorragique Virale
- KHV : Koï Herpès Virus (ou CyHV3)

Maladie non réglementée :

- NPI (Nécrose Pancréatique Infectieuse)
- NPI
- VPC : Virémie printanière de la carpe
- CEV : Carp Edema Virus (maladie du sommeil de la carpe).

## Conditionnement – expédition

**Joindre impérativement notre bon de commande d'analyses**, la dernière version à jour est disponible sur le site internet du laboratoire, dûment complété et signé à chaque envoi.

La température du colis doit rester entre **4 et 10°C durant tout le transport**. **Un petit flacon d'eau placé dans le colis contenant les échantillons** permettra de **relever la température à l'ouverture** de celui-ci au laboratoire. Choisir un transporteur express (livraison en 24 h).

## Réalisation des analyses

Choix des méthodes : Dans le cadre du motif de **qualification sanitaire**, la **méthode PCR est privilégiée**, sauf avis contraire du client écrit sur le bon de commande.

Les analyses sont mises en œuvre selon les méthodes normalisées et le programme LAB GTA 32 du COFRAC.



## Modalités pratiques pour la Pathologie aquacole - Suite

### Envoi des résultats

Les rapports en format PDF par mail (ou éventuellement en format papier) **sont expédiés aux différents destinataires précisés sur le bon de commande** (en général : pisciculteur, GDS, DDETSPP, vétérinaire si préleveur libéral) aussitôt les analyses terminées.

Exception est faite en cas de **résultats positifs pour les maladies réglementées**, tous les résultats sont envoyés sous couvert de la DDETSPP qui a la responsabilité de prévenir le pisciculteur et le vétérinaire.

Les souches de virus de maladies réglementées sont envoyées systématiquement à l'**ANSES de Brest pour virothèque et séquençage**.

Les typages moléculaires des souches virales peuvent être effectués par l'ANSES de Brest à la demande.

Les demandes d'analyses regroupées à travers un GDS Aquacole peuvent bénéficier d'une offre de prix. Elles sont à adresser à la Direction du LDA39 et feront l'objet d'un devis ou d'une convention.

### Autres espèces analysées en aquaculture

Le LDA39 réalise des analyses de **bactériologie, parasitologie, mycologie** et des recherches de divers **agents pathogènes** par la biologie moléculaire et/ou la culture cellulaire sur les **batraciens et les écrevisses** et toutes les espèces de **poissons d'eau douce**.

### Délais

Le délai d'une analyse **NHI-SHV par méthode PCR est le plus rapide** : en routine, la fréquence de réalisation est **d'une fois par semaine avec obtention du résultat au maximum dans les 5 jours ouvrés**. En cas d'urgence exceptionnelle, consulter le laboratoire préalablement.

Le délai d'une analyse NHI-SHV (avec ou sans NPI) par isolement viral sur cultures cellulaires est de 15 jours pour les résultats négatifs. En cas de présence virale, le délai est variable, selon la nature des virus en cause.

### Contacts

santanimale-lda39@jura.fr

lda39-devis@jura.fr pour les demandes de devis



Poissons - Batraciens - Virologie

Préparation des échantillons

	Unités	Prix HT
Organes déjà prélevés ou alevins < 4cm ou liquides coelomiques		
Alevins de 4 à 6 cm ou poissons entiers	x 1	2,67*

\* non facturé lors de virologie associée à d'autres examens bactériologiques ou parasitaires

NHI, SHV, NPI (PCR ou culture cellulaire)

Cofrac		Unités	Prix HT
<b>Méthode PCR (privilégiée en l'absence de consigne)</b>			
@	NHI et SHV	ADIAVET IHN et VHS BIOX	10 poissons / mélange
@	NHI seule	ADIAVET IHN	10 poissons / mélange
@	SHV seule	ADIAVET VHS BIOX	10 poissons / mélange
	NPI	ADIAVET IPNV BIOX	10 poissons / mélange
<b>Méthode cultures cellulaires</b>			
	NPI - Recherche	<i>Isolement viral avec et sans séroneutralisation préalable NPI sur RTG (confirmation par PCR en cas de positif - en plus)</i>	10 poissons / mélange
@	NHI et SHV - Recherche	NF U 47-220, NF U 47-221	10 poissons / mélange
@	NHI et SHV - Identification (seulement si recherche positive) par IF ou SN	NF U 47-220, NF U 47-221, OIE	80.10

IHN-NHI : nécrose hématoépithéliale infectieuse / VHS-SHV : septicémie hémorragique virale / IPN-NPI : nécrose pancréatique infectieuse

Autres agents pathogènes

Cofrac		Matrices	Unités	Prix HT
	CEV (Carp Edema Virus ou maladie du sommeil de la carpe)	qPCR - D'après Matras et al - 2016	Branchie (ou écouvillon branchies)	1 lot de 1 à 10 sujet(s)
	KHV (Koi Herpès Virus)	qPCR - D'après Gilad et al - 2004	Organes internes	1 lot de 1 à 10 sujet(s)
	VPC (Virémie Printanière de la Carpe)	qPCR - D'après Sharon C. Clouthier et al - 2021	Organes internes	1 lot de 1 à 10 sujet(s)
<b>Forfait carpes</b>	CEV (Carp Edema Virus ou maladie du sommeil de la carpe)	qPCR - D'après Matras et al - 2016	Branchie (ou écouvillon branchies)	1 valence
	KHV (Koi Herpès Virus)	qPCR - D'après Gilad et al - 2004	Organes internes	2 valences
	VPC (Virémie Printanière de la Carpe)	qPCR - D'après Sharon C. Clouthier et al - 2021		3 valences
	Ranavirus	qPCR WT.M d'après Leung et al - 2017	Organes internes (foie / rate)	1 lot de 1 à 10 sujet(s)
	Chytride - Batrachochytrium dendrobatidis	qPCR d'après M. Boyle et al. - 2004	Écouvillon peau	1 lot de 1 à 10 sujet(s)
	Chytride - Batrachochytrium salamandrivorans	qPCR d'après M. Blooi et al. - 2013	Écouvillon peau	1 lot de 1 à 10 sujet(s)
<b>Forfait batraciens</b>	Ranavirus	qPCR WT.M d'après Leung et al - 2017	organes internes	1 valence
	Chytride - Batrachochytrium dendrobatidis	qPCR d'après M. Boyle et al. - 2004	Écouvillon peau	2 valences
	Chytride - Batrachochytrium salamandrivorans	qPCR d'après M. Blooi et al. - 2013		3 valences
	Perhabdovirus de perches et sandres	qPCR - Méthode Anses - LDA39 cPCR 4 cibles - Méthode Anses - LDA39		110.62 221.26
	Recherche de présence virale	Lignées : EPC - RTG2 - BF2- par isolement viral sur une lignée cellulaire et par température (hors identification) hors frais de prélèvement d'organes		1 à 10 poissons / mélange
	Identification du virus par antisérum (IF ou SN)			40.05
	Recherches multiples programmées			sur devis

Autopsie, parasitologie, bactérioscopie - Toutes espèces dont batraciens

	Unités	Prix HT
Élevage intensif (lot de 1 à 5 sujets)		45.53
Élevage extensif, espèces sauvages (lot 1 à 2 sujets)	forfait	45.53
Élevage extensif, espèces sauvages (lot 3 à 5 sujets)	forfait	68.26
Parasitologie recherche de Myxobolus sp(par digestion pepsique)	1 lot	27.32
Recherche de parasites du sang sur frottis ou calque d'organe coloré		13.66
Recherche de parasites externes (frottis et examen microscopique - 1 à 5 sujet(s))	forfait	35.52

Autres prestations - Toutes espèces dont batraciens

	Unités	Prix HT
Prise de sang	par sujet	2,67
Anesthésie - forfait	1 à 50 sujets taille moyenne	23.26
	50 sujets et + taille moyenne	46.48
Récolte de sérum	à l'unité	0,53

**Identification de germes présumés pathogènes - Toutes espèces dont batraciens**

	Unités	Prix HT
Identification simple de germes - Ensemencement en milieu ordinaire aérobie et Identification	x 1	13.66
Bactérioscopie coloration de Gram		18.21
Antibiogramme 8 disques		22.71
Aeromonas salmonicida - Identification	Individuel ou Mélange	22.71
Bactéries lactiques (Streptococcus, Lactococcus, Carnobacterium ) - Identification		22.71
Edwardsiella tarda - Identification		22.71
Flavobacterium sp - Identification		22.71
Flavobacterium - Ensemencement sur milieu spécifique		22.71
Yersinia ruckeri - Identification du germe		22.71
Renibacterium BKD - qPCR en sous-traitance		80.00

**Identification d'espèce**

	Unités	Prix HT
Identification d'algues ou de phytoplancton	par espèce	20.02

**Ecrevisses**

**Autopsie, parasitologie, bactérioscopie**

	Prix HT
Analyses pour un lot de 1 à 10 sujets d'une même espèce	45.53

**Bactériologie**

	Unités	Prix HT
Germes simples - Ensemencement sur milieu ordinaire et identification	lot de 1 à 10 sujets	22.71
Flavobactéries - Ensemencement sur milieu spécifique		22.71

**Mycologie**

	Unités	Prix HT
Ensemencement sur milieu ordinaire et identification de germe simple	lot de 1 à 10 sujets	22.71
Fusariose - Identification		22.71
Aphanomycose (agent de la Peste) suspicion clinique sur espèces autochtones par méthode qPCR d'après Vralstad et al - 2009	lot de 1 à 5 sujets	100.00
Aphanomycose (agent de la Peste) recherche de portage sain sur espèces exotiques par méthode qPCR d'après Vralstad et al - 2009	lot de 20 sujets	300.00

# Modalités pratiques pour la Pathologie apicole

## Commémoratifs

Les renseignements suivants doivent être joints aux prélèvements (bons de commande disponibles sur le site internet [www.lda39.fr](http://www.lda39.fr)) :

- **Coordonnées** (nom/adresse/n° de téléphone/mail) du propriétaire ou de l'expéditeur si ce n'est pas le propriétaire, du préleveur, des différents destinataires du rapport d'analyses et du payeur,
- **Lieu(x) et date de prélèvement** (nom du rucher – commune – n° du rucher)
- **Types de prélèvement** : couvain, abeilles mortes, vivantes, asymptomatiques ou symptomatiques, à l'intérieur ou à l'extérieur de la colonie (bien identifier chaque prélèvement)
- **Nombre de colonies atteintes, symptômes** (abeilles traînantes devant la ruche, abeilles tremblantes sur le pas de vol, abeilles déformées, abdomens distendus, taches de diarrhée) **et mortalités** - début et évolution de maladie – présence de varroa visible sur les cadres
- **Interventions faites sur le rucher** au cours de l'année : traitements anti-varroa (date, matière active et type de traitement), nourrissements, autres traitements ou interventions
- **Historique du rucher** : trappes à pollen, transhumance, récoltes (type de récolte et quantité), cultures environnantes.

## Prélèvements

- **Maladies des abeilles** : en priorité, prélèvement constitué d'abeilles vivantes présentant des signes ou comportements anormaux ou à défaut des abeilles mortes – au minimum, une 20aine d'abeilles – mais pour recherche d'acarapisose selon méthode OIE : 200 abeilles, taux d'infestation de varroa par lavage à l'alcool : 300 abeilles, numération de spores de nosema sp. sur abeille sans symptômes : 60 abeilles
- **Maladies du couvain** : 1 cadre ou 1 morceau de couvain (10 cm X 10 cm de préférence – ou au minimum, fragment contenant 15 larves et/ou nymphes dont l'aspect anormal motive la demande d'analyse)
- **Larves-nymphes** : 1 à plusieurs spécimens ayant un même aspect par microtube
- **Parasites - arthropodes** : plusieurs individus de chaque espèce, si possible à différents stades de développement (ex. : œufs, larves, nymphes, adultes).

## Conditionnement

- **Couvain** : emballage primaire dans du papier journal ou enveloppe kraft – puis emballage étanche pour éviter les écoulements de miel - boîte plastique rigide (type vente de miel en rayon) pour couvain congelé
- **Abeilles vivantes** : boîtes, rigides et bien fermées (pour éviter tout risque de sortie d'abeilles), tout en laissant une aération (perforations) - reines vivantes en cagette avec accompagnatrices
- **Abeilles mortes** : boîtes en carton ou enveloppes en papier (mais risque d'écrasement) - flacons plastique (si abeilles congelées) - éviter les sachets en plastique et les flacons en verre
- **Larves/nymphes – parasites/arthropodes** : microtubes à fermeture hermétique.

## Envoi au laboratoire

- Envoyer le couvain en l'état.
- Envoyer les prélèvements d'abeilles **au plus vite, à température ambiante dans les heures qui suivent le prélèvement** ou en cas d'impossibilité, mettre les prélèvements au réfrigérateur (abeilles vivantes) ou dans un endroit frais et sec (abeilles mortes) et les envoyer le lendemain ou le surlendemain.
- **Dans le cas où l'envoi ne peut pas se faire rapidement, congeler l'échantillon (-20°C)** et veiller à ce que la chaîne du froid ne soit pas interrompue jusqu'à l'arrivée au laboratoire.
- Les envois par la Poste (ou par un autre transporteur) doivent se faire dans un **colis rigide et de préférence en début de semaine** (afin d'éviter de rester chez le transporteur le week-end).

## Délais

Les recherches de parasites ou de bactéries par microscopie sont réalisées dans un délai maximum de 5 jours.  
Les recherches par biologie moléculaire sont réalisées dans un délai de 15 jours.

## Contacts

[santeanimale-lda39@jura.fr](mailto:santeanimale-lda39@jura.fr)

[lda39-devis@jura.fr](mailto:lda39-devis@jura.fr) pour les demandes de devis

## Abeilles

## Couvain / Larves

Cofrac			Prix € HT
	Examen macroscopique des lésions sur couvain	Examen à l'œil nu et/ou à la loupe binoculaire	4.54
	Acariens ( <i>Varroa destructor</i> ...) et mycoses	Examen macroscopique et microscopique	9.11
@	Varroose sur couvain	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.07 - Mise en évidence de <i>Varroa</i> par examen direct	9.11
@	Loque américaine et/ou loque européenne	Méthodes LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.01 et 03 - Mise en évidence des agents bactériens en microscopie optique après coloration de Gram	13.66
@	Loque américaine - recherche de <i>Paenibacillus larvae</i> subsp. <i>Larvae</i>	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.19 - PCR conventionnelle	41.65
@	Loque européenne - recherche de <i>Melissococcus plutonius</i>	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.21 - PCR conventionnelle	41.65
	Loque américaine - recherche de <i>Paenibacillus larvae</i>	Méthode interne - Culture bactériologique	41.65

## Abeilles adultes

Cofrac			Prix € HT
	Examen macroscopique des lésions sur abeilles	Examen à l'œil nu et/ou à la loupe binoculaire	4.54
	Parasites externes ( <i>Varroa destructor</i> ...)	Examen à l'œil nu et/ou à la loupe binoculaire	9.11
@	Varroose sur abeilles	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.07 - Mise en évidence de <i>Varroa</i> par examen direct	9.11
	Varroa/Tropilaelaps - comptage sur 1 lot d'abeilles	Méthode OIE - Lavage à l'alcool	23.51
	Acariose des trachées ( <i>Acarapis</i> spp)	Méthode interne - Mise en évidence de l'agent pathogène par examen microscopique d'un broyat de thorax d'un lot de 20 à 30 abeilles	23.51
	Acariose des trachées ( <i>Acarapis</i> spp)	Méthode LNR ANA-11.MOA.05 - Mise en évidence de l'agent pathogène par examen microscopique d'un broyat de thorax de 200 abeilles	41.65
	Acariose des trachées ( <i>Acarapis woodi</i> )	Mise en évidence de l'agent pathogène par dissection des trachées	23.51
@	Nosérose ( <i>Nosema</i> spp)	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.09 - Examen microscopique qualitatif après broyage, filtration, concentration d'un lot d'une 10aine d'abeilles avec signes cliniques	13.66
	Nosérose ( <i>Nosema</i> spp)	Méthode OIE - Examen microscopique qualitatif après broyage, filtration, concentration d'un lot d'une 60aine d'abeilles	25.94
@	Nosérose ( <i>Nosema</i> spp) - dénombrement	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.09 - Dénombrement des spores en cellule de Malassez après préparation et examen qualitatif d'un broyat d'abdomen	21.07
@	Nosérose - identification des esp. <i>Nosema ceranae</i> et <i>Nosema apis</i>	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.11 - PCR conventionnelle qualitative	66.02
	Nosérose - identification des esp. <i>Nosema ceranae</i> et <i>Nosema apis</i>	Méthode interne - PCR temps réel	76.90

## Larves / Nymphes / Abeilles adultes - recherche de virus

		Prix € HT
Paralyse chronique ou maladie noire (CBPV)	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA 39 modifiée Recherche et <u>quantification</u> par RT-PCR en temps réel	1 virus : 78.00
Paralyse aiguë (ABPV)		-
Virus de la cellule royale noire (BQCV)		le virus sup : 28.04
Virus des ailes déformées (DWV-A)		-
Virus des ailes déformées (DWV-B)		6 virus : 218.20
Couvain sacciforme (SBV)		
Variant israélien de la paralyse aiguë (IAPV)	Méthode interne - Recherche qualitative par RT-PCR en temps réel	1 virus : 67.30
Virus de l'abeille du Cachemire (KBV)		2 virus : 83.93

## Bourdons

		Prix € HT
Nosérose - recherche et identification de l'espèce <i>Nosema ceranae</i>	Méthode LNR ANSES/SOP/ANA-11.MOA.11 - PCR conventionnelle qualitative	33.01
Nosérose - identification de l'espèce <i>Nosema bombi</i>	Méthode interne - PCR conventionnelle qualitative	33.01
Trypanosomose - recherche de <i>Crithidia bombi</i>	Méthode interne - PCR conventionnelle qualitative	41.65

Cages à reines d'abeilles/bourçons

Recherche du petit coléoptère ( <i>Aethina tumida</i> ) et d'acariens de type <i>Tropilaelaps</i>	Méthode ANSES/SOP/ANA-11 nu et à la loupe binoculaire	ID : 039-223900010-20231219-ARR_2023_1626-AR	nbre important de cages)
---	---	--	--------------------------

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



Identification d'insectes

Frelon asiatique ( <i>Vespa velutina</i> ) - Autres arthropodes	Examen entomologique à la loupe binoculaire et au microscope optique	Prix € HT 20.02
---	--	--------------------

Toxicologie

Envoi à un laboratoire spécialisé	Prix HT sur devis
-----------------------------------	----------------------



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

S<sup>2</sup>LOW



# FORMATIONS



Lda

LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU JURA 39

# Formations et journées techniques

Divers usagers du LDA39 souhaitent **améliorer leurs compétences** ou sont soumis à des **obligations de formation**. Le LDA39 offre des prestations de formation et de journées techniques dans divers domaines (nous consulter).

Notre laboratoire est déclaré en tant qu'organisme de formation à la Direction du Travail sous le numéro 4339P002239 et **certifié Qualiopi sous le N° 98618**. Il peut réaliser des travaux de conseil et d'expertise dans les domaines de sa compétence. Il est également référencé auprès de nombreux OPCO (organisation du financement de la formation continue) pour une prise en charge financière des formations notamment en hygiène alimentaire.



La certification qualité a été délivrée  
au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

## Sommaire

La politique de formation du LDA39 .....	61
Formation à l'hygiène alimentaire .....	62
Formation en hydrologie .....	62
Formation aux bonnes pratiques de prélèvement dans le cadre du PLQ .....	62
Journées techniques en santé animale .....	62



## La politique de formation du LDA39

Le LDA39 vous propose des prestations de **formation et de journées techniques dans divers domaines.**

**Le secteur Microbiologie des produits alimentaires** propose des formations **au sein de votre établissement ou au laboratoire** qui permettent d'accompagner les professionnels sur diverses thématiques :

- **Hygiène et bonnes pratiques** en production alimentaire ;
- **Interprétation des résultats** d'analyse ;
- Gestion des **allergènes**.

**Le secteur micrologie des eaux et des produits alimentaires** dispense une formation pour une meilleure maîtrise du **risque légionelle** dans votre établissement.

**Le secteur Lait en Élevage** assure la **formation des chauffeurs préleveurs dans le cadre de l'activité Paiement du Lait à la Qualité** pour les **bonnes pratiques de prélèvement**.

**Le secteur Santé animale** est reconnu pour son expérience et est sollicité par divers établissements d'enseignement et par les professionnels pour réaliser des journées ou demi-journées techniques en :

- **Pathologie Aquacole**
- **Pathologie Apicole**
- **Pathologie de la Faune Sauvage ou des animaux domestiques**
- Et sur d'autres thèmes à la demande.

En fonction des **besoins spécifiques des entreprises, des formations et/ou des journées techniques à la carte/spécifiques** peuvent être développées dans tous nos domaines d'expertise.

**N'hésitez pas à nous consulter.**



## Formation à l'hygiène alimentaire

Formations interentreprises au LDA39 à partir de 4 inscriptions

		Prix € HT/pers.
<b>Module 1</b> : Maîtriser l'hygiène en production alimentaire 1/2 journée	Les bactéries, leur développement, les TIAC, le nettoyage et la désinfection	129.00
<b>Module 2</b> : Maîtriser l'hygiène en restauration 1/2 journée	Les points clés de l'hygiène liée au personnel, les bonnes pratiques à chaque étape de fabrication	129.00
<b>Module 3</b> : Maîtriser l'hygiène en restauration (Module 1 + Module 2) 1 journée (repas compris)		258.00
<b>Module 4</b> : Maîtriser le risque allergène 1/2 journée		129.00
<b>Module 6</b> : Interpréter ses résultats d'analyses et mettre en place des actions correctives 1 journée (repas compris)		258.00

## Formations intraentreprises sur site pour un groupe de 1 à 8 personnes\*

		Prix € HT/groupe	
<b>Module 1</b> : Maîtriser l'hygiène en production alimentaire 1/2 journée	Les bactéries, leur développement, les TIAC, le nettoyage et la désinfection	593.41	
<b>Module 2</b> : Maîtriser l'hygiène en restauration 1/2 journée	Les points clés de l'hygiène liée au personnel, les bonnes pratiques à chaque étape de fabrication	593.41	
<b>Module 3</b> : Maîtriser l'hygiène en restauration (Module 1 + Module 2) 1 journée		1019.67	
<b>Module 4</b> : Maîtriser le risque allergène 1/2 journée		593.41	
<b>Module 5</b> : Interpréter ses résultats d'analyses et mettre en place des actions correctives 1 journée		1019.67	
<b>Module 6</b> : AUDIT et POINTS CLES en HYGIENE *AUDIT du site et des pratiques (environ 3h le matin)		546.09	1019.67
*Les points clefs en hygiène alimentaire appliqués aux pratiques professionnelles des stagiaires dans leur cuisine (2h30 après-midi) 1 journée		473.58	

\*Personne supplémentaire : 62.67 € HT

Le LDA39 est à votre disposition pour répondre à toute demande, n'hésitez pas à nous contacter pour un devis.

- formations spécifiques et adaptées à votre secteur d'activité (ex : "le sous-vide", "l'hygiène en blanchisserie"...)
- élaboration d'études HACCP, de PMS ou de dossiers d'agrément
- accompagnement qualité : audits réguliers, points critiques, points d'amélioration, soutien à la mise en place d'un PMS.

## Formation en hydrologie - interentreprise au LDA39

		Prix € HT
<b>Module 7</b> : Maîtriser le risque légionelle 1 journée	La bactérie et son développement, les mesures de maîtrise, définir un plan d'échantillonnage, mettre en place des actions curatives, le carnet sanitaire	258.00 par personne
<b>Module 8</b> : Présentation et remise du carnet sanitaire 1 heure		113.29

## Formation aux bonnes pratiques de prélèvement dans le cadre du Paiement du Lait à la Qualité - interentreprise au LDA39

	Prix € HT/pers.
Aptitude aux bonnes pratiques de prélèvement d'échantillons de lait avec visite du laboratoire, formation théorique et évaluation des acquis - de 10H à 17H (repas compris)	235.35

1/2 journées ou journées techniques en santé animale - Le responsable du secteur est à votre disposition pour fixer les modalités pratiques et le contenu de ses journées.

	Prix € HT
Pathologie aquacole	sur devis
Pathologie des abeilles	
Pathologie de la faune sauvage ou des animaux domestiques	
Autres domaines	

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

S<sup>2</sup>LOW



# PRESTATIONS DIVERSES



Lda  
LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES DU JURA 39

## Prestations diverses

En complément des prestations d'analyses, le LDA39 peut vous proposer des services adaptés à votre demande.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous proposer des **expertises, des audits** qualité et de métrologie, ainsi que des **prestations de collectes et des fournitures de consommables**.

## Sommaire

Expertises.....	65
Métrologie.....	65
Fourniture de petit matériel.....	65
Confection et frais d'envoi de colis.....	65
Collectes et frais de déplacement.....	66
Location salles de réunion.....	66
Édition de duplicata.....	66



**Expertises** - Le personnel du LDA39 est à votre disposition pour tous les sujets d'expertises entrant dans son domaine. Une expertise peut être établie sur simple demande.

### Expertise

	Prix € HT
1 journée	682.69
1 demi-journée	409.59
1 heure	182.04

### Intervention technique

	Prix € HT
1 journée	455.10
1 demi-journée	273.04
1 heure	113.79
Réalisation d'un audit de 3h et rédaction du rapport	546.09
Audit et rédaction du rapport - à l'heure	227.58

**Métrologie** - Notre métrologue assure des prestations dans les domaines de la température, la pesée ou autre (ex : étalonnage de thermomètre, vérification de balance à usage non commercial, cartographie d'enceintes réfrigérées <2m³ ou non...) - Sur devis : nous consulter

### Location de thermomètre(s) (raccordé(s) au système international)

	Prix € HT
Location pour <b>1 thermomètre</b> (maintenance et étalonnage annuels compris)	224.25 /an
Location pour <b>2 thermomètres</b> (maintenance et étalonnage annuels compris)	436.07 /an
Location pour <b>3 thermomètres</b> (maintenance et étalonnage annuels compris)	635.40 /an

### Services

#### Fourniture de petit matériel

	Prix € HT
Flacons stériles de 60 mL bouchon souple (par carton de 500 flacons)	45.00
Flacons non stériles de 30 mL avec conservateur (par carton de 900 flacons)	50.00
Flacons non stériles de 30 mL sans conservateur (par carton de 900 flacons)	50.00
Pincés stériles à usage unique (lot de 5)	2.54
Pétrifilm, gélose ou chiffonnette pour contrôle de surface (unitaire - vendus sans analyses)	5.00
Flacons stériles de 60 mL en polypropylène (par sac de 70 flacons)	11.21
Sac de prélèvement stérile pour denrée alimentaire (unitaire)	0.56
Sacs de prélèvement stérile pour denrée alimentaire (par carton de 250)	54.03
Flacon bactériologie PEHD avec thiosulfate 500 mL	1.63
Flacon bactériologie PEHD avec thiosulfate 1 L	1.76
Flacon chimie PEHD 500 mL	1.18
Flacon chimie PEHD 1 L	1.40
Flacon chimie PEHD 2 L	1.83
Flacon chimie verre brun 1 L	2.82
Flacon chimie verre brun 40 mL pour IHV	1.19
Flacon chimie PEHD 50 mL pour métaux	0.65
Flacon chimie PEHD brun 1 L pour chlorophylle	4.16
Flacon chimie verre brun à col rodé 100 mL	4.16
Flacon chimie PEHD 150 mL	4.16
Flacon chimie verre brun 500 mL	2.82
Flacon chimie verre blanc 100 mL pour mercure	4.16
Flacon chimie verre brun à vis 100 mL	4.16
Ecouvillons (lot de 10)	5.00
Scalpels (lot de 10)	5.00

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

S<sup>2</sup>LOW

Prix € HT

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

### Confection de colis

Petit colis réfrigéré (boîte en polystyrène et plaques eutectiques)	
Petit colis non réfrigéré	6,84
Cryopack, flacon de 1,8 L	36,98

### Frais d'envoi

	Prix € HT
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 1kg	15,74
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 2kg	16,89
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 3kg	18,05
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 4kg	19,20
Frais d'envoi - aller simple - jusqu'à 5kg	20,36

### Gestion de la sous-traitance

	Prix € HT
Gestion simple : gestion des échantillons et confection du colis réfrigéré	15,83
Gestion complète : gestion des échantillons, confection du colis réfrigéré et gestion des résultats	25,80

Collecte et frais de déplacement - Le LDA39 organise des collectes d'échantillons. N'hésitez pas à nous contacter.

	Prix € HT
Collecte sur point de dépôt - forfait	5,13
Frais d'acheminement groupé - forfait	14,00
Collecte d'échantillons dans le cadre de tournées régulières - forfait	26,83
Collecte d'échantillons dans le cadre d'une demande ponctuelle - au kilomètre	0,71

### Location de salles de réunion

	Prix € HT
Location petite salle de réunion (12 personnes assises maximum) - demi-journée	44,31
Location grande salle de réunion (40 personnes assises maximum) - demi-journée	63,32

### Edition de duplicata - Edition de récapitulatifs d'analyses

	Prix € HT
Duplicata de rapport d'analyses (par rapport)	1,14
Récapitulatif d'analyses (par dossier)	8,21
Édition d'un certificat complémentaire au rapport d'analyses	8,21



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023



ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20-12-2023

ID : 039-223900010-20231219-ARR\_2023\_1626-AR

